

Table des matières

1 - Approbation compte rendu CS 010423	2
2a - Festival Jazz Dépot dossier Fusion FSE	51
2b - Festival Jazz Reversement association	52
3a - DM1-23 Parc	53
3b - DM1-23 Mer	81
3c - DM1-23 Festival Jazz	108
3d - DM1-23 Boutique	129

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 44

Nombre de voix pouvoirs : 11

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MADELEINE, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM. HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} avril 2023.

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} avril 2023,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2023.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD – SYCOPARC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2023

Le 1^{er} avril 2023 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à SOUCHT, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MADELAINE, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, REICHHELD, SCHMITT, WAHL, WEBER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KOCHERT, LEHMANN, SANDER, WEY, MM HOFFSESS, MORQUE, STAATH, SUCK, WALTER.

Assistaient également :

Mme BURGUN, Maire de Soucht

Mmes DA SILVA ADRIANO, JACOB-BAUER, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC

Mme FEMIA, Collectivité européenne d'Alsace

Etaient également excusés :

M. FERSTLER, Fédération du Club Vosgien

Mme FRIEDERICH, Commune de Memmelshoffen

M. GABRIEL, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

M. HILT, Commune de Offwiller

M. KENNEL, Région Grand Est

Mme KERN, Communauté de Communes du Pays de Saverne

Mme ROCHIGNEUX, DREAL Région Grand Est

M. SCHALCK, Chambre de Métiers d'Alsace

M. SCHIELLEIN, Chambre d'Agriculture d'Alsace

M. SCHNEIDER, CCI Alsace

M. SEIBERT, Chambre d'Agriculture de la Moselle

M. ULRICH, CESER Grand Est

Mme WAECHTER, Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 11 février 2023
- 2) Budgets :
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat - Budget principal SYCOPARC
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »
 - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Conservation des musées »

- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Festival du Jazz »
- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Boutique du Parc »
- Budget principal du SYCOPARC – Présentation du budget supplémentaire
- 3) Programmation 2023 – Présentation des fiches actions et de la synthèse de la programmation
- 4) Présentation du tableau prévisionnel de la programmation triennale pour la période 2023-2025
- 5) Dossiers FEDER :
 - Dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER NATURA 2000
 - Dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER pour la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions Lynx
- 6) Divers – Communication

M.WEBER souhaite la bienvenue aux membres présents et salue Mme BURGUN, Maire de Soucht pour l'accueil dans ses locaux. Il lui passe ensuite la parole pour un petit mot d'accueil.

Mme BURGUN salue et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Elle poursuit par une présentation de sa commune en quelques mots.

M. le Président dresse la liste des pouvoirs et des excusés avant de commencer la séance avec les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 février 2023

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 11 février 2023.

Décision : *Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 11 février 2023.*

2. Budgets

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget principal du SYCOPARC

M. WEIL informe que, en lien avec la trésorerie, les services du SYCOPARC ont procédé à la vérification du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget principal du Parc. Il a été constaté que le compte de gestion et le compte administratif présentaient des résultats identiques.

Les opérations propres à l'exercice 2022 dégagent un excédent de fonctionnement de 1.134.665,71 € et un excédent d'investissement de 250.540,99 €, soit un excédent global de clôture de 1.385.206,70 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de 2.064.736,24 € et excédent d'investissement de 2.678.806,80 €), le déficit de fonctionnement se monte à 930.070,53 € et l'excédent d'investissement à 2.929.347,79 €.

Les résultats présentés, atypiques et très différents des précédents exercices, nécessitent quelques éclaircissements car sont étroitement liés aux modalités de fonctionnement et de financement du

La section de fonctionnement du Parc intègre les crédits liés à la réalisation de la très grande majorité des projets portés par le SYCOPARC. Ces projets ont des durées variables d'une à plusieurs années. Les dépenses liées aux opérations sont engagées dès la première année mais les subventions attendues en recettes sont versées après justification des dépenses et le solde après achèvement des opérations.

Il existe donc un décalage dans le temps entre le rythme des dépenses et celui lié à l'encaissement des recettes d'un projet. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les opérations financées par des fonds émanant de l'Union Européenne. Le Parc porte de nombreux projets européens qui ont été achevés en 2022 ou s'achèveront en 2023. Les avances de trésorerie ont donc été très importantes ces dernières années ce qui explique le déficit global cumulé de la section de fonctionnement. La constatation des résultats de l'exercice au 31/12 de l'année contribue également à accentuer ce décalage puisque les actions s'achèvent généralement au 31/12 ce qui suppose qu'à cette date les dépenses du projet sont toutes réalisées alors que les recettes ne seront encaissées que dans les mois suivants.

Malgré le mécanisme présenté précédemment qui explique une tendance structurelle à la constatation d'un déficit global de fonctionnement, l'année 2022 s'est achevée sur un excédent de fonctionnement conséquent car le SYCOPARC a perçu des recettes importantes du fait de la clôture du programme LIFE Biocorridors.

Ce rattrapage du déficit de fonctionnement accumulé ces dernières années devrait se poursuivre en 2023 car les dernières recettes liées à ce programme ont été encaissées début 2023 et d'autres projets européens seront clôturés et soldés en 2023 (ex : INTERREG sur les espèces animales en danger).

La tendance devrait de nouveau s'inverser en 2024 car nous entrons dans un nouveau cycle de programmation européenne. Aussi, de nombreux projets seront financés ces trois prochaines années par des fonds européens ce qui engendrera mécaniquement de fortes avances de trésorerie et nécessitera la mobilisation d'un nouveau crédit relais.

En section d'investissement, le fort excédent constaté est lié au crédit relais relatif aux travaux du château. Ce crédit d'un montant de 2.500.000 € a été mobilisé en totalité et n'a été remboursé qu'au début de l'exercice 2023. Les recettes d'investissement constatées à la fin de l'exercice 2022 seront donc largement minorées en 2023 après remboursement du crédit relais.

M. WEIL précise que le restant à réaliser au 31/12/2022 correspond au document intitulé « reports ».

La situation cumulée prévisionnelle du SYCOPARC de 365.721,56 € est liée à différents facteurs notamment à des crédits complémentaires perçus en investissement grâce à la mobilisation de la subvention DSIL exceptionnelle sur les travaux de la salle Westphal (subvention non prévue lors de la mobilisation de l'emprunt pour le château).

Une fois les travaux en cours achevés, les crédits restants pourront être mobilisés pour réaliser des travaux supplémentaires au château (aile ouest, platelage cour du château, poudrière) et pour effectuer des travaux de mise aux normes et d'isolation de la maison Ruffin.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2022 du budget principal du SYCOPARC,
- 2 / adopter le compte administratif 2022 du budget principal du SYCOPARC et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le

M. HUBERT se questionnant sur la prise en charge des intérêts des crédits européens lorsqu'ils sont payés en année n+1, MM. WEBER et GOETZMANN répondent que le Parc prend en charge ces intérêts. Ils précisent que dans l'ensemble le Parc est gagnant dans la mesure où il valorise du temps de travail pour récupérer une contribution de l'Europe. Un courrier a été adressé à la Région autorité de gestion de certains fonds européens dont le FEDER et le FEADER afin que le Parc puisse bénéficier de 30 % d'avance sur les projets. Ce dispositif est prévu à ce jour pour les associations et pas encore pour les collectivités.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du Receveur Syndical.

M. WEBER se retire pour le vote du compte administratif.

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2022.

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	789.158,11 €	799.414,61 €	4.086.827,81 €
Recettes	1.039.699,10 €	929.688,71 €	5.221.493,52 €
Résultat de l'exercice	250.540,99 €		1.134.665,71 €
Résultat 2021	2.678.806,80 €		-2.064.736,24 €
Résultat de clôture	2.929.347,79 €		-930.070,53 €

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget principal du SYCOPARC présente les résultats suivants :

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2022 sur les résultats 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2.678.806,80 €		250.540,99 €	2.929.347,79 €
FONCT	- 2.064.736,24 €		1.134.665,71 €	-930.070,53 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	-930.070,53 €
---	---------------

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

- €

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	930.070,53 €

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

M. WEIL précise que les opérations propres à l'exercice 2022 dégagent un déficit de fonctionnement de 15.076,57 € et un excédent d'investissement de 46,48 €, soit un déficit global de clôture de 15.030,09 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (excédent de fonctionnement de 607,19 € et déficit d'investissement de 8.897,03 €), le résultat global de clôture s'élève à -23.917,12 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2022 font apparaître un solde positif de 49.933 € ce qui relativise la situation financière constatée au 31/12/2022. Le solde des opérations restant à réaliser correspond au versement d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un montant de 12.683 € et de la Région Grand Est pour un montant de 37.250 €.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- 2 / adopter le compte administratif 2022 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 de la Maison de l'Eau et de la Rivière du Receveur Syndical.

M. WEBER se retire pour le vote du compte administratif.

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2022.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	2.543,55 €	0,00 €	335.731,86 €
Recettes	2.590,03 €	0,00 €	320.655,29 €
Résultat de l'exercice	46,48 €		-15.076,57 €
Résultat 2021	-8.897,03 €		607,19 €
			et part affectée à l'investissement
			607,19 €
Résultat de Clôture	-8.850,55 €		-15.076,57 €

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-2022-06-07-00024-15
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

M. KLIPFEL s'abstient sur le vote.

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière présente les résultats suivants :

Voix : 60
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 1

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2022 sur les résultats 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-8.897,03 €		46,48 €	-8.850,55 €
FONCT	607,19 €	607,19 €	-15.076,57 €	-15.076,57 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	-15.076,57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-15.076,57 €

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Conservation des Musées »

M. WEIL souligne que le compte administratif 2022 dégage un déficit de fonctionnement de 30.300,16 €. Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un excédent de fonctionnement de 16.899,08 €, le déficit global de clôture s'élève à 13.401,08 €.
Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2022 font apparaître un solde positif de 22.382,33 €. Ce solde correspond à des versements à percevoir des communes de Woerth et Pfaffenhoffen au titre de la mise à disposition d'un agent pour la réalisation des missions inventaire et récoulement des musées.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Conservation des Musées,
- 2 / adopter le compte administratif 2022 du budget annexe de la Conservation des Musées et à

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230607_240260115
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

provoquant l'affectation des résultats constatés.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Conservation des Musées du Receveur Syndical.

M. WEBER se retire pour le vote du compte administratif.

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2022.

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	0,00 €	0,00 €	271.094,29 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	240.794,13 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		-30.300,16 €
Résultat 2021	0,00 €		16.899,08 €
Résultat de clôture	0,00 €		-13.401,08 €

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget annexe de la « Conservation des Musées » présente les résultats suivants :

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2022 sur les résultats 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST				
FONCT	16.899,08 €		-30.300,16 €	-13.401,08 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	-13.401,08 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-13.401,08 €
--	--------------

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Festival de Jazz »

Le compte administratif 2022 dégage un déficit de fonctionnement de 26.570,86 €.

Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un excédent de fonctionnement de 17.475,66 €, le déficit global de clôture se monte à 9.095,20 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2022 font apparaître un solde positif de 36.124 €. Ces opérations correspondent :

- En dépenses aux frais liés à la réalisation de la résidence avec Rhoda Scott pour laquelle les subventions ont déjà été encaissées ainsi qu'à un paiement à intervenir auprès du CNM,
- En recettes à des soldes de subventions à percevoir de la Région Grand Est, du CNM et de l'association Au Grès du Jazz.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

1 / approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe du Festival du Jazz,

2 / adopter le compte administratif 2022 du budget annexe du Festival du Jazz et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget annexe du Festival de Jazz du Receveur Syndical.

M. WEBER se retire pour le vote du compte administratif.

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2022.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	0,00 €	0,00 €	417.780,39 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	391.209,53 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		-26.570,86 €
Résultat 2021	0,00 €		17.475,66 €
Résultat de clôture	0,00 €		-9.095,20 €

Voix : 56
Pour : 55
Contre : 0
Abstentions : 1

M. KLIPFEL s'abstient sur le vote.

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget annexe du « Festival de Jazz » présente les résultats suivants :

Voix : 60
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 1

RESULTAT
CA 2021

PART AFFECTEE A
L'INVESTISSEMENT
délibération

RESULTAT DE
L'EXERCICE 2022

CHIFFRES A
PRENDRE EN
COMPTE POUR

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

		prise en 2022 sur les résultats 2021		L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST				
FONCT	17.475,66 €		-26.570,86 €	-9.095,20 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	-9.095,20 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-9.095,20 €

Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2022 puis affectation du résultat – Budget annexe « Boutique du Parc »

M. WEIL informe que le compte administratif 2022 dégage un excédent de fonctionnement de 6.562,01 €.

Compte tenu de la reprise des résultats de l'année antérieure, à savoir un déficit de fonctionnement de 19.318,48 €, le déficit global de clôture se monte à 12.756,47 €.

Le solde des opérations restant à réaliser au 31/12/2022 correspond à des recettes comptabilisées au niveau de la régie début 2023 pour des objets vendus en 2022. Ce solde positif s'élève à 9.604,76 €.

La situation prévisionnelle cumulée fait apparaître un déficit global de 3.151,71 €. Ce déficit assumé correspond aux dépenses initiales engagées lors de l'ouverture de la boutique pour constituer un stock d'objets à vendre. Ce déficit global se résorbe progressivement puisqu'il était de 12.293,61 € en 2020 et de 7.951,48 € au 31/12/2021. Cette tendance montre que les recettes générées par la boutique permettent d'amortir les dépenses engagées initialement ce qui est un signal positif concernant la dynamique de la boutique.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- 1 / approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Boutique du Parc,
- 2 / adopter le compte administratif 2022 du budget annexe de la Boutique du Parc et à procéder à

l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le budget supplémentaire sera voté après la présentation des fiches actions.

Décision : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Boutique du Parc du Receveur Syndical.

M. WEBER se retire pour le vote du compte administratif.

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2022.

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	0,00 €	0,00 €	39.413,91 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	45.975,92 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		6.562,01 €
Résultat 2021	0,00 €		-19.318,48 €
Résultat de clôture	0,00 €		-12.756,47 €

Décision : Le Comité Syndical :

- constatant que le compte administratif du budget annexe de la « Boutique du Parc » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2022 sur les résultats 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST				
FONCT	-19.318,48 €		6.562,01 €	-12.756,47 €

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	-12.756,47 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
<i>Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</i>	-12.756,47 €

3. Programmation 2023 – Présentation des fiches actions et de la synthèse de la programmation

M. le Président rappelle que, comme évoqué lors des dernières réunions du Comité Syndical, la programmation financière 2023 du SYCOPARC s'inscrit dans un contexte particulièrement mouvant d'entrée en vigueur de la nouvelle programmation européenne pour la période 2021-2027, d'élaboration d'une nouvelle programmation triennale avec la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2023-2025, de transfert de gestion entre l'Etat et la Région Grand Est du financement de l'animation NATURA 2000, de mise en place de nouveaux dispositifs (ex : fonds vert ...), d'augmentation généralisée des coûts et de diminution globale de la capacité des financeurs à soutenir des projets en fonctionnement.

La programmation 2023 proposée a donc nécessité de nombreux ajustements ces derniers mois et présente encore quelques inconnues qui pourront être levées dans le courant de l'année (fonds vert, positionnement régional concernant les modalités d'instruction de l'animation des sites NATURA 2000 ...).

Par ailleurs, certaines opérations présentées et cofinancées par des fonds européens seront instruites courant 2023 et engendreront peut-être quelques bouleversements.

Certaines fiches actions ont déjà été présentées aux Comités Syndicaux du 29 octobre 2022 et du 3 décembre 2022. Il convient de présenter les dernières fiches au Comité Syndical ainsi que le tableau de synthèse de la programmation pour permettre l'engagement des dernières actions.

Pour mémoire les fiches suivantes ont déjà fait l'objet d'une validation :

- > 2 – Gestion forestière durable
- > 4 – Animation des sites NATURA 2000 Rivières
- > 5 – Gérer les zones humides et maintenir les fonds de vallées ouverts
- > 6 – Animation des documents d'objectif NATURA 2000 – Terrain militaire de Bitche
- > 8 – Mener des opérations d'inventaire, de récolement, de conservation préventive, des chantiers des collections et administrer - diffuser les collections sur les bases de données
- > 12 - Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage
- > 14 – Développer l'expression et la participation de tous – Favoriser l'accès au patrimoine par le conte
- > 21 – Animation des sites NATURA 2000 Forestiers
- > 23 – Publication des annales et vie du Conseil Scientifique
- > 26 - Pérenniser et valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage

Pour parvenir à équilibrer et finaliser sa programmation annuelle, le SYCOPARC a été contraint de modifier certaines fiches préalablement présentées au Comité Syndical. Ces fiches seront donc à réexaminer :

- > 4 – Animation des sites NATURA 2000 Rivières
- > 5 – Gérer les zones humides et maintenir les fonds de vallées ouverts
- > 6 – Animation des documents d'objectif NATURA 2000 – Terrain militaire de Bitche
- > 14 – Développer l'expression et la participation de tous – Favoriser l'accès au patrimoine par le conte
- > 23 – Publication des annales et vie du Conseil Scientifique

fiches complémentaires suivantes :

- > 2 – Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels
- > 3 – Observatoire de la qualité des rivières – Analyses
- > 7 – Gestion et extension de la Réserve Naturelle Nationale
- > 15 – Animer le réseau des Etoiles Terrestres
- > 17 – Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation en milieu rural
- > 18 – Contrat de réciprocité
- > 19 - Faire vivre le lien entre les élèves, la communauté éducative, les délégués et leur territoire
- > 24 – Animer et structurer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation
- > 25 – Animation du Plan Avenir Montagnes Ingénierie
- > 27 – Décliner le Plan de Paysage autour de la Traversée du Massif des Vosges et ses variantes
- > 28 – Expérimenter la mise en œuvre du ZAN et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme
- > 29 – Développer une culture partagée pour Habiter Autrement, du porteur de projet à l'artisan
- > 30 – Apporter un conseil architectural pour la réhabilitation du patrimoine bâti
- > 31 – Investir pour le SYCOPARC et pour la mise en œuvre de la charte sur le territoire
- > 32 – Résidences d'architecture et de paysage inter-parcs – INTER PNR

Mme JACOB-BAUER présente les différentes fiches actions.

Fiche action 2a – Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

Réussir l'appropriation locale des enjeux en matière de conservation, de restauration et de gestion des milieux naturels et de la biodiversité est l'un des grands challenges de la charte actuelle du PNRVN. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'eau, où l'atteinte et le maintien du bon état écologique des cours d'eau implique la mobilisation des acteurs, usagers et riverains des cours d'eau. C'est également important dans le domaine de la gestion forestière et des prairies car l'évolution du contexte climatique engendre de nombreux questionnements locaux et suscite des changements de pratiques rapides, voire précipités. Dans cette optique, nous souhaitons faciliter les échanges entre scientifiques, gestionnaires, pêcheurs, riverains et décideurs, et poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes publics afin que tous soient en capacité de comprendre la base du fonctionnement de nos milieux naturels et les éventuels impacts de nos actions sur leur état de conservation.

Descriptif de l'opération :

Il s'agit de développer des actions de médiation fédératrices à destination des élus, du grand public, des scolaires et également des professionnels de la gestion des milieux naturels :

- Poursuivre l'opération "Jetons-nous à l'eau". Cette action emblématique permet annuellement de proposer des sorties grand public, des journées techniques à destination des pêcheurs et riverains des cours d'eau, des chantiers participatifs et des ateliers artistiques ou scientifiques ouverts à tous.
- Intensifier la médiation concernant les enjeux de la préservation de la biodiversité dans nos paysages quotidiens (maintien des mosaïques paysagères, gestion forestière à haute valeur écologique, préservation des vergers et des corridors écologiques).
- Organiser une restitution au territoire des travaux d'études et de recherche menés localement en lien avec le Conseil Scientifique du Parc (Samedi du Parc).

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Objectifs et résultats attendus :

Développer un programme de sensibilisation d'envergure permettant de :

Consolider les liens avec le monde de la pêche, les associer et faire émerger des projets de

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20230624-CS24 Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023
--

- Proposer des journées techniques pour les agriculteurs ou forestiers privés.
- Sensibiliser les riverains et les associations locales et proposer des actions participatives visant à la préservation/restauration de la nature.
- Amplifier le travail avec les scolaires en lien avec les actions qui se mettent en place sur le terrain.
- Accueillir et encadrer des étudiants sur des chantiers de gestion.
- Développer des partenariats entre scientifiques et acteurs locaux.

Voix : 59
 Pour : 59
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre l'opération « Jetons-nous à l'eau », d'intensifier les actions de médiation et de sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité dans nos paysages quotidiens (animations, chantiers et organiser une restitution au territoire des travaux d'études et de recherche menés avec le Conseil Scientifique du Parc. Le montant de cette opération a été estimé à 8.000 € TTC (prestation de service, impression, diffusion, graphisme, frais d'intervenants, hébergement des intervenants ...),
- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
 Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 6.400 €
 Région Grand Est : 1.600 €
- décide d'inscrire un crédit total de 8.000 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 2b – Gestion forestière durable

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

Le SYCOPARC et l'Office National des Forêts ont une convention de partenariat en cours depuis 2017. Il s'agit de mettre celle-ci à jour pour la période 2023-2027. Elle comporte un volet formation et communication qui nécessite annuellement une petite enveloppe financière.

Descriptif de l'opération :

En 2023, il s'agira d'organiser à minima :

- Les temps de concertation afin de mettre à jour la convention pour la période 2023-2027,
- L'organisation de martelloscopes pour les acteurs locaux et partenaires,
- Une journée de formation sur les mousses/fougères.

L'organisation de ces événements nécessitera un petit budget pour la communication, les frais d'intervenants, les frais logistiques.

Objectifs et résultats attendus :

Organisation d'au moins deux journées techniques

M. SCHMITT aborde le sujet du renouvellement des baux de chasse en 2024, et notamment son souhait de connaître les orientations du SYCOPARC. M. le Président précise qu'un groupe de travail sera mis en place et qu'un courrier comprenant des préconisations sera adressé aux communes du Parc. Une étude juridique du Parc naturel régional des Ballons des Vosges sera jointe au courrier. De plus des discussions sont en cours avec l'ONF.

M. MULLER souhaite savoir si le sujet des cervidés sera abordé dans le courrier destiné aux communes. M. WEBER indique que les Vosges du Nord représentent une zone à enjeux et qu'un groupe de travail se penche sur le sujet et qu'un document abordant les contraintes rencontrées à cause des cervidés sera présenté. Constat est fait que le nombre de cerfs est en baisse et celui des chevreuils est en hausse.

Décision : Le Comité Syndical :

decide de mettre à jour la convention signée avec l'Office National des Forêts en 2017,

Accusé de réception
 Voix : 59
 Pour : 59
 Contre : 0
 Abstentions : 0

06725670069120230624-OS240623DEL7DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

- décide de poursuivre le travail d'animation de la convention via notamment l'organisation de marteloscopes pour les acteurs locaux et partenaires ainsi que des actions de formation pour un montant estimatif de 2.000 € TTC (frais de formation, intervenants, hébergement, frais de réception, frais de traduction, frais logistique, acquisition de matériel ...).
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
Région Grand Est : 2.000 €
- décide d'inscrire un crédit total de 2.000 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 3 – Observatoire de la qualité des rivières

Origine et contexte de réalisation de l'action :

La qualité de l'eau dans les rivières des Vosges du Nord est un sujet qui préoccupe les élus et les habitants du territoire. Même si d'importants efforts ont été consentis dans le domaine de l'assainissement au cours des dernières années, l'état physico-chimique des rivières n'est pas partout satisfaisant et implique un report du « bon état écologique », défini dans le cadre de la DCE, à 2027 pour de nombreuses masses d'eau. Précisons que le territoire abrite des cours d'eau gréseux possédant des caractéristiques écologiques originales (faible minéralisation, PH acide...) et qui présentent une forte sensibilité à l'eutrophisation. Pour ces rivières aux eaux normalement très pures, les normes de rejets en matière d'assainissement ne sont pas toujours adaptées.

Descriptif de l'action :

- Préparer et programmer les campagnes de mesure sur la période 2022-2025,
- Effectuer mensuellement les prélèvements sur les stations de mesure et les amener aux laboratoires d'analyses,
- Valider les données collectées, alimenter et gérer la base de données relative au monitoring, les intégrer au Système d'information sur l'eau Rhin-Meuse piloté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Établir régulièrement des synthèses de l'état des rivières et concevoir des supports de communication pour porter à connaissance les informations recueillies.

Le territoire des Ballons des Vosges se dote également d'un observatoire. La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par le SYCOPARC.

Cette action est déclinée en une phase :

- Prestations d'analyses, de mesures et de prélèvements.

Objectifs et résultats attendus :

Le monitoring des cours d'eau des Vosges du Nord a pour objectifs :

- La définition d'états de référence,
- La compréhension de la réponse des cours d'eau et des communautés biologiques aux perturbations,
- L'évaluation de l'évolution de l'état écologique sur des hydrosystèmes ayant fait l'objet de travaux censés en améliorer l'état,
- La mesure des tendances sur le long terme,
- L'orientation et l'évaluation des opérations visant à restaurer la qualité écologique des cours d'eau.

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre la réalisation des analyses dans le cadre de l'observatoire de la qualité des cours d'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ainsi que sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le budget estimatif pour l'exercice 2023 s'élève à un montant de 100.000 € TTC (prestation de service, analyse...).

sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
Date de télétransmission : 2023/07/06
Date de réception préfecture : 06/07/2023

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 62.000 €
Europe FEDER : 27.000 €
Région Grand Est (programme actions PNR Ballons des Vosges) : 11.000 €
- décide d'inscrire un crédit total de 100.000 € au budget supplémentaire 2023,
 - autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 4 – Animation des sites Natura 2000 Rivières

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Cette action concerne l'animation menée sur les sites Natura 2000 suivants :

- La ZSC "Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain du Ramstein", FR 4100208, située en Moselle,
- La ZSC "La Moder et ses affluents", FR 4201795, située dans le Bas-Rhin,
- La ZSC "La Sauer et ses affluents", FR 4201794, située dans le Bas-Rhin.

Ce vaste périmètre regroupe l'ensemble des fonds de vallées et petits cours d'eau affluents de la Moder, du Rothbach, de la Zinsel du Nord, du Falkensteinbach, du Schwarzbach et de la Sauer. Les sites Natura 2000 s'étendent sur 50 communes, couvrent 4 770 ha et près de 400 km de ruisseaux et de zones humides exceptionnels. Le site mosellan englobe intégralement la Réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

Les documents d'objectifs en cours ont été approuvés par les comités de pilotage du 27 octobre 2006 (Moder) et 27 novembre 2007 (Sauer) et par les arrêtés préfectoraux du 28 août 2009 (Moder 67), du 24 juin 2010 (Moder 57) et du 2 décembre 2010 (Sauer).

Descriptif de l'action :

Le travail d'animation consiste à :

- Démarcher les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels pour la contractualisation (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales territorialisées...),
- Définir le contenu technique des opérations de restauration/gestion nécessaires pour réhabiliter les habitats naturels dégradés,
- Faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projet et trouver des pistes de financements pour les chantiers,
- Veiller à la bonne réalisation des travaux,
- Animer la charte N2000 et proposer la liste des parcelles défiscalisables ; Mettre en place le suivi scientifique et analyser les résultats ; Mettre en œuvre des actions de communication et de formation,
- Veiller à la réalisation des études d'incidences (diffuser les informations du docob),
- Accompagner les gestionnaires forestiers et les aider à mettre en œuvre des mesures favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion courante,
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de programmes de travaux ambitieux en termes de restauration de cours d'eau,
- Initier, accompagner et coordonner les démarches d'acquisition foncière collective.

Un travail de réactualisation des données et de mise à jour du docob Haute Moder a fait l'objet d'un stage en 2020 et d'ateliers de concertation pour la reprogrammation des actions.

Objectifs et résultats attendus :

- Animer et mettre à jour le document d'objectifs Natura 2000,
- Mettre en œuvre le volet « eau » de la charte, notamment par la mise en place de chantiers opérationnels de restauration,

- Améliorer la connaissance sur l'état écologique des cours d'eau,
- Impliquer concrètement les élus, habitants et usagers dans des actions en faveur des rivières,
- Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et palustres.

M. le Président rappelle les difficultés rencontrées durant les travaux au restaurant Au Cheval Blanc de Niedersteinbach avec les particuliers, le restaurateur et le bureau d'étude. Il tient toutefois à remercier les financeurs et surtout M. ZINCK, le restaurateur, qui a fait preuve d'une patience et d'une conciliation exemplaire.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de suivi et d'animation des sites Natura 2000 ZSC « Cours d'eau tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain du Ramstein », ZSC « Moder et ses affluents », ZSC « La Sauer et ses affluents ». Pour 2023, il s'agira plus précisément de :

> phase 1 : travailler sur le projet de restauration de la continuité écologique de l'Etang de l'Erbsenweiher via la rédaction des pièces de marchés pour la maîtrise d'œuvre (réalisé en interne),

> phase 2 : réaliser des actions de médiation, de communication et de sensibilisation des scolaires et habitants du territoire via notamment la réalisation : du projet pédagogique inter-parcs « le grand voyage de l'eau », du projet pédagogique « les zones humides », de ciné-débats, d'outils de médiation pour un montant estimatif de 6.110 € TTC (prestation de communication, prestation de service, frais de diffusion, frais d'intervenants, frais de mission, frais de séjour et de déplacement, frais de location de bus, réception, projections...),

> phase 3 : réaliser des travaux de création d'une prise d'eau gravitaire sur le Steinbach - site de l'Hôtel du Cheval Blanc et contrôle topographique des aménagements pour un montant total de 132.978 €,

- sollicite pour la bonne réalisation de la phase 2 :

> Europe FEDER : 6.110 €

- sollicite pour la bonne réalisation de la phase 3 :

> FEADER/DREAL (Contrat NATURA 2000) : 105.542,40 €

> Région Grand Est (crédits eau) : 27.435,60 €

- décide d'inscrire un crédit total de 139.088 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 5 – Gérer les zones humides et maintenir les fonds de vallées ouverts

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les zones humides du Parc sont des foyers de biodiversité que le territoire a la responsabilité de préserver et de mettre en valeur. Les communes propriétaires ou gestionnaires de ces espaces parfois de grand intérêt écologique (ENS, RNR...) n'ont pas les moyens humains nécessaires afin de mettre en place une gestion adaptée.

Le SYCOPARC propose dans le cadre de la présente mission de les aider à :

- Animer les sites (permettre la bonne mise en œuvre des actions),
- Organiser la surveillance (éviter les dégradations),
- Mettre en place le suivi écologique (identifier clairement les enjeux),
- Assurer la communication et la médiation (impliquer et sensibiliser les habitants).

Descriptif de l'action :

Les missions confiées à l'équipe "zones humides" au cours de l'année 2023 seront les suivantes :

Aider les communes propriétaires/gestionnaires de zones humides remarquables à élaborer des documents de planification de la gestion et à mettre en œuvre des opérations d'amélioration de la connaissance, d'entretien, de restauration, de surveillance ou de promotion de ces espaces.

Priorité sera donnée aux vallées non couvertes par l'animation Natura 2000 : Horn, Schwalb et Eichel. Ces interventions seront menées en lien avec les acteurs locaux.

Il s'agira :

- De réaliser des suivis des habitats naturels et de certaines espèces remarquables (castor, oiseaux des marais, cuivré des marais...),
- D'effectuer des travaux permettant d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels palustres et notamment des roselières,
- De développer des équipements légers permettant l'accueil et la sensibilisation du public,
- D'assurer une surveillance des sites en lien avec les communes propriétaires et les usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs),
- De proposer des animations nature et participatives afin d'impliquer les habitants dans la gestion/conservation de ces espaces naturels.

Mettre en œuvre les actions du plan de gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) du plan d'eau de Reichshoffen en lien avec la commune et la Région.

Mettre en œuvre les actions validées dans les plans de gestion des zones humides pâturées par les highlands (soit les 24 enclos GEF). Il s'agira de piloter la mise en œuvre des opérations de réhabilitation des parcs (rénovation des enclos, mise en place d'exclos, passage à gué ou supérieur, abreuvoir...) et d'effectuer les principaux suivis écologiques.

Objectifs et résultats attendus :

- Assurer la gestion et la protection des zones humides remarquables du Parc,
- Préserver les espèces palustres rares et menacées,
- Suivre leur évolution face au changement climatique,
- Permettre l'ouverture de certains espaces au public.

M. WEBER aborde la question des feux de forêts et informe que les Conseils Départementaux ont réactualisé leur commission « Feux de forêts » par :

- Des exercices « feux de forêts » par le SIS dans le Pays de Bitche,
- Une gestion proprement dite de la forêt qui peut avoir un impact sur la biodiversité.

Des questions se poseront quant à la prise en charge des éléments de nature et celle de l'impact des feux de forêts.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement des communes propriétaires et/ou gestionnaires dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la connaissance, l'entretien, la restauration et la surveillance des zones humides remarquables. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement de la réserve naturelle régionale de Reichshoffen, des espaces naturels sensibles de la Schwalb et Horn et de finaliser les travaux de gestion écologique et de mise en défense sur plusieurs communes du territoire.

Pour 2023, les dépenses consisteront principalement en la réalisation de projets pédagogiques « Cohabiter avec Igor le castor » dans plusieurs écoles du territoire pour un montant estimé à 2.500 € TTC (prestation d'animation, frais de communication, petit matériel, prestation de service ...), la réalisation de travaux de gestion écologique des roselières pour un montant estimé à 2.900 € TTC (acquisition de matériel, prestation de

service...) et la réalisation de travaux d'entretien des fonds de vallées. Le montant global du projet s'élève à un montant estimatif de 10.000 € TTC.

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- > Agence de l'Eau : 8.000 €
- > Région Grand Est : 1.100 €
- > Association AGEVON : 900 €

- décide d'inscrire un crédit total de 10.000 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 6 – Animation des documents d'objectifs (DOC OB) N2000 – Terrain militaire de Bitche

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Intégré au réseau Natura 2000 pour la richesse de ses milieux tourbeux et de ses pelouses sèches sur sable, ce site compte 173 ha distribués sur 10 entités.

Le document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage le 13 décembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 août 2010. Depuis cette date, le SYCOPARC met en œuvre le programme d'actions en tant que structure animatrice.

Le comité de pilotage est présidé par le Commandant de la Région-Terre Nord-Est.

Descriptif de l'action :

Le travail d'animation consiste à :

- Démarcher les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels pour la contractualisation (contrat Natura 2000, Mesures agro-environnementales territorialisées...),
- Définir le contenu technique des opérations de restauration/gestion nécessaires pour réhabiliter les habitats naturels dégradés,
- Faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projet et trouver des pistes de financements pour les chantiers,
- Veiller à la bonne réalisation des travaux,
- Animer la charte N2000,
- Mettre en place le suivi scientifique et analyser les résultats (priorité 2023 : PSDRF et suivi azurés des mouillères/gentianes pneumonanthes),
- Mettre en œuvre des actions de communication et de formation (cf. volet communication et médiation),
- Veiller à la réalisation des études d'incidences (diffuser les informations du docob),
- Accompagner les gestionnaires forestiers et les aider à mettre en œuvre des mesures favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion courante,
- Initier, accompagner et coordonner les démarches d'acquisition foncière collective.

⇒ Réactualiser le document d'objectif du site Natura Landes et tourbières du camp militaire de Bitche : (poursuite de la fiche action 2022 sur 2023)

- Mettre à jour et porter à connaissance la cartographie des habitats faite en 2022 et finaliser les fiches habitats,
- Finaliser la réévaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces.

=> Accompagner les projets d'entretien du camp et de révision des champs de tir / suivre les études faune-flore en cours.

Les objectifs à long terme sont les suivants :

- Mettre en œuvre le document d'objectifs,
- Rétablir et maintenir le fonctionnement des complexes tourbeux,
- Augmenter le degré de naturalité des forêts et assurer un suivi,
- Poursuivre l'acquisition des données naturalistes notamment en vue d'une révision du périmètre du site Natura 2000.

M. MULLER réagit au sujet de la phrase « Animer la charte N2000 et proposer la liste des parcelles défiscalisables » notée dans la partie « Descriptif de l'action ». Il rappelle que sa commune perd encore 30.000 €/an en raison de la fiscalité et qu'elle n'est compensé qu'à environ un quart par l'Etat. Aussi M. MULLER n'est pas enclin à valider la fiche action, à vouloir animer ce docob.

M. le Président répondant qu'il n'est pas de notre objectif de proposer des terrains à la défiscalisation. M. MULLER propose de supprimer « et proposer la liste des parcelles défiscalisables » dans la fiche action.

Mme JACOB-BAUER précise que nous insistons sur le niveau d'exigence des chartes N2000 pour que cette défiscalisation ne se fasse pas au détriment de la commune et de la biodiversité.

M. WEBER informe qu'on se bat pour obtenir plus des compensations et propose donc de supprimer « et proposer la liste des parcelles défiscalisables » dans la fiche action tel que l'a proposé M. MULLER.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide d'accompagner le travail de mise en place du PSDRF (gratification de stage, frais de mission et de déplacements,) pour un montant total de 5.000 € TTC,
- décide de réaliser des actions de médiation, de sensibilisation et de communication (ciné-débats, intervenants, impression, réception, droits de diffusion...) pour un montant total de 300 € TTC,
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
 - > Europe - FEDER : 5.300 €
- décide d'inscrire un crédit total de 5.300 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 7 – Gestion et extension de la réserve naturelle nationale

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le SYCOPARC, en tant que gestionnaire principal de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche, désigné par l'Etat dans le cadre d'une convention, est chargé de concevoir et de mettre en œuvre son plan de gestion. Trois autres gestionnaires y sont associés : l'ONF, le Groupement Forestier Vosges Nord et la commune de Baerenthal. Il s'agit en 2023 de mettre en œuvre la deuxième année du troisième plan de gestion dont la période d'application s'étend de 2022 à 2031. Cette réserve de 355 ha protège des tourbières, parfois associées à des étangs, riches en espèces et en communautés rares et menacées et des barres rocheuses remarquables accueillant entre autres le tiers des couples de faucons pèlerins nicheurs du Parc selon les années. Un projet d'extension de cette réserve est en cours.

Descriptif de l'action :

1. Animation de projet : travail permanent d'animation, de surveillance, de monitoring et de travail administratif. Selon l'évaluation du Ministère chargé de l'Ecologie et du Ministère du Budget, la RNN nécessite, dans le cadre de sa dotation courante, 1 ETP de conservateur et 0,57 ETP de garde-technicien auxquels nous ajoutons dans la mesure du possible deux volontaires en service civique consécutifs pour 6 mois chacun.

2. Médiation : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de médiation (différentes propositions pour différents publics) dont des actions de maraudage et le suivi du projet de Sturzelbronn. / (un mi-temps

financé par la DREAL (fonds spécifiques) à compléter avec un autre mi-temps de médiation hors réserve naturelle (projet de Sturzelbronn, Quiétude attitude, charte escalade,...).

3. Suivis, études, inventaires : Mise à jour des données PSDRF (stage Natura 2000 de 4 à 6 mois pour mémoire) / Stage diagnostic vulnérabilité au changement climatique / Mise en œuvre en interne de suivis périodiques prévus au nouveau plan de gestion (achat de 30 gîtes à chiroptères) / Etude de préfiguration d'une passe à poisson toutes espèces à l'étang du Erbsenweiher (à financer dans le cadre du programme Natura 2000).

4. Travaux : Renforcement de la signalétique réglementaire et pédagogique, entretien courant des ouvrages des étangs, des équipements d'accueil du public et de la grille du souterrain du Ramstein / Mise en place de bouchons dans certains drains actifs / Mise en œuvre de chantiers participatifs (réduire la saulaie de la tourbière du Dauenthal et la moliniaie sur la tourbière de l'Erlenmoos)

5. Surveillance : Achat d'éco-compteurs pour le Falkenberg.

6. Poursuite du projet d'extension de la RNN.

Objectifs et résultats attendus :

- Mettre en œuvre le nouveau plan de gestion,
- Développer les actions de médiation pour un meilleur ancrage territorial,
- Poursuivre la restauration des sites tourbeux,
- Remesurer PSDRF et nouvelles placettes et réactualisation des relevés floristiques (Falkenberg et Kachler),
- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique.

A l'interrogation de M. MULLER quant au recrutement d'un poste à mi-temps, Mme JACOB-BAUER précise qu'aujourd'hui l'Etat ne finance qu'un poste à mi-temps et, qu'en 2024, le Parc essaiera de débloquer un poste complet.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

Action 1 : Animation et gestion de la RNN : 96.240 €

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 96.240 € :

> animation et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle pour l'année 2023 (salaires, charges, frais de mission, frais de structure...) : 91.240 €

> stagiaire (indemnités, frais de déplacements...) : 3.500 €

> inventaire des bryophytes par des experts (hébergement, séjour, mission...) : 1.500 €

Action 2 : Mission de médiation : 17.985 €

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 17.985 € :

> recrutement d'un agent saisonnier pour accompagner le travail de médiation et les actions de sensibilisation de la RNN : 17.985 € TTC (salaire, charges, frais de fonctionnement, frais de mission, actions de communication...).

Action 3 : actions de gestion :

- approuve le programme d'actions suivant pour un montant total de 10.000 € :

> signalétique, gîtes à chiroptères, station météo, thermohygromètres, éco-compteur (petit matériel, prestation de service ...) : 10.000 € TTC,

- décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 124.225 € au BS 2023,

- sollicite les financements ci-dessous :

Action 1 :

> DREAL dotation courante : 96.240 €

Action 2 :

> DREAL dotation médiation : 17.985 €

Action 3 :

> Fonds vert – axe 3 : 8.000 €

> Association Nature du Pays de Niederbronn (gîtes à chiroptères) : 2.000 €

autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Fiche action 8 – Mener des opérations d'inventaire, de récolement, de conservation préventive, des chantiers des collections et administrer – diffuser les collections sur les bases de données

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le travail sur les collections se fera cette année sur 5 musées de la Conservation ayant l'appellation "Musée de France". Ce travail s'inscrit dans la continuité du travail d'inventaire et de récolement mené au sein de ces structures. Une mission de tri d'un ensemble de 460 000 lithographies Wentzel sera effectuée en début d'année afin de sélectionner les 100 000 images destinées à intégrer les collections du Musée Westercamp de Wissembourg. Le travail sur les collections est encadré par la régie qui définit la méthodologie adaptée à la collection. Elle encadre les personnels à l'utilisation du logiciel Actimuseo, assure la gestion informatisée des collections et administre la base de données qui comptabilise à ce jour 62 500 notices d'inventaire illustrées de 100 400 photographies numériques. L'administration du portail des collections Webmuseo relève aussi de ses missions, de même que son suivi et l'aide à la publication pour les référents dans chaque musée ainsi que le suivi de l'export des notices Actimuseo vers différents sites (POP et Webmuseo). La régie participe à la préservation des collections en formant aux bases de la conservation préventive et en accompagnant les projets visant la sauvegarde des œuvres. Les missions de la régie participent au suivi logistique de l'itinérance de l'exposition collective qui se poursuit jusqu'en 2023.

Descriptif de l'action :

- Au Musée du Pays de Hanau, le chantier des collections pluriannuel se poursuit avec la fin du deuxième récolement décennal, la fin de l'inventaire rétrospectif des œuvres du fond ancien, l'inventaire des œuvres passées en commissions de régularisation, le suivi des 25 jours annuels de la mission textile et l'encadrement d'une stagiaire en appui à l'identification-sélection d'un corpus d'œuvres.
- Au Musée de l'image populaire se poursuit le second récolement décennal des collections ainsi que le travail d'optimisation spatial des réserves et de veille sanitaire sur les collections.
- Au Musée de la Bataille du 6 août 1870, le second récolement décennal des collections et le réaménagement des réserves seront finalisés.
- Au Musée du Verre de Meisenthal, les dossiers seront préparés pour leur passage en commission scientifique d'acquisition, les objets ayant obtenu un avis favorable de la commission seront inscrits au registre d'inventaire du musée et saisis sur le logiciel Actimuseo. Le tri sur les pièces produites par le CIAV sera également poursuivi.
- Au Musée Westercamp de Wissembourg sera réalisé le tri du fonds Wentzel afin d'identifier, sélectionner et conditionner les 100 000 images destinées à intégrer les collections du musée.
- La régie des collections aura pour mission l'encadrement des différents chantiers, l'administration d'Actimuseo et Webmuseo, l'itinérance de l'exposition collective et l'accompagnement sur la compétence conservation préventive. Une formation en conservation préventive sera également mise en place.

Objectifs et résultats attendus :

Mieux conserver, connaître et valoriser les collections. Vérifier la cohérence des données d'inventaire et de récolement. Participer à la valorisation sur les sites (Webmuseo, POP). Accompagner dans la planification du récolement le suivi des chantiers, la gestion au quotidien et les actions de préservation.

M. PFEFFER souligne que la mission de tri concerne plutôt 60.000 lithographies Wentzel que les 460.000 annoncées dans la fiche action.

M. WEBER informe que les musées représentent un sujet fragile. En effet, leur fréquentation est en baisse en 2020 et 2021.

Actuellement le site verrier de Meisenthal accueille les Rencontres professionnelles de la Fédération des Musées et des Musées de Société. Beaucoup de questions se posent notamment sur le financement par les communes. Dans le cadre de Plan Avenir Montagnes, nous souhaitons réfléchir et faire le point sur le Musée français du Pétrole. Une réunion s'est tenue sur le Carreau Clémenceau le 1^{er} mars. La Région Grand Est a envoyé un courrier d'intention pour le soutien de ce projet. Les élus de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbonn devront également se prononcer pour faire avance ce projet.

La fiche action a été présentée et validée lors du Comité Syndical du 3 décembre 2022.

Fiche action 12 - Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

21 communes agricoles du SYCOPARC ont bénéficié d'une dynamique de diagnostic de la biodiversité de 2018 à 2020 grâce à l'appel à projet ABC de l'OFB.

51 000 données ont été produites et analysées. Elles montrent que de nombreux habitats naturels, espèces animales ou végétales sont très vulnérables et nécessitent d'être préservés.

Descriptif de l'opération :

Au cours des 3 prochaines années, le SYCOPARC souhaite mener une animation spécifique sur ces communes agricoles du territoire Parc afin de faire naître des projets de protection et de restauration des milieux naturels.

Il s'agira de composer des groupes de travail citoyens dans les communes concernées et d'y construire de manière concertée des projets en faveur de la biodiversité. Ces projets/actions seront inscrits dans des plans de sauvegarde de la biodiversité communale. Les actions pourront être multiples : maîtrise foncière, mise en place de modalités de gestion écologique participatives, plantations de haies ou de vergers, restauration de zones humides....

Un animateur "biodiversité" sera chargé d'organiser les groupes de travail dans chaque commune, d'aider à la définition technique des actions qui seront inscrites dans les plans de sauvegarde et de faciliter leur mise en oeuvre. Pour cela, il facilitera la recherche de financement (montage de dossier d'appel à projet ou de dossiers européens) et s'assurera de l'encadrement technique des opérations en lien avec les acteurs locaux.

Objectifs et résultats attendus :

Réalisation de plans de sauvegarde de la biodiversité sur plus de la moitié des communes ayant bénéficié d'un ABC (11 communes et plus).

La fiche action a été présentée et validée lors du Comité Syndical du 3 décembre 2022.

Fiche action 13 – Jardiner pour le climat et la biodiversité

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le programme « Jardiner pour la biodiversité » a été mis en place en 2013. C'est une opération d'animation et de mise en réseau en direction des habitants, avec l'idée que nos jardins, à l'instar des milieux naturels et continuités écologiques ou trames vertes et bleues, peuvent être des paradis pour la flore et la faune sauvage. Depuis 2017, c'est à l'échelle transfrontalière de la réserve de la biosphère que le projet s'est déployé vers le grand public avec la construction d'une programmation bilingue commune et la tenue du concours de jardin.

Il s'agit à présent, dans le cadre du projet INTERREG6 Rhin Supérieur, de confirmer nos actions et de se tourner vers de nouveaux publics : techniciens espaces verts, collectivités, entreprises d'espaces verts

pour faire des espaces verts un levier de développement durable des communes de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald.

Descriptif de l'action :

Sur 3 années, le projet mettra en œuvre les actions suivantes :

1. Promouvoir la gestion écologique des jardins (programme d'animation et concours de jardins)
2. Accompagner les communes dans la gestion des espaces non bâtis (soutien pédagogique et d'animation pour 2 espaces publics ou jardin : diagnostic biodiversité, soutien / investissement au réaménagement y compris les échanges transfrontaliers / appel à projet végétalisation et désimperméabilisation)
3. Sensibilisation et formation RBT métiers «Jardin / Espaces verts» : pour stimuler et structurer une filière espaces verts locale : formation entreprises et techniciens des collectivités / 1 session (3 jours) + journée d'étude communes inspirantes, stages particuliers «Mettez les mains dans la terre» (3 stages thématiques/an)
4. Communiquer (traduction, conception et impression du matériel promotionnel)

Objectifs et résultats attendus :

Sur la durée du projet (3 ans) :

- 30 jardins lauréats du concours transfrontalier,
- 3 programmes d'animation transfrontaliers bilingues,
- 2 espaces publics accompagnés,
- 9 stages "Mettez les mains dans la terre",
- 1 formation "Espaces verts dans la réserve de biosphère" entreprises et collectivités,
- 2 sessions de formation entreprises et collectivités,
- 2 journées d'études à destination des collectivités,
- 9 cartes postales prospectives : le village de demain face aux adaptations climatiques,
- 6 films / capsules vidéos,
- 1 guide technique / ouvrage de capitalisation.

Décision : Le Comité Syndical décide :

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

- d'engager les opérations programmées dans le cadre du dossier INTERREG VI 2022-2025 « Faire des espaces verts un levier de développement durable des communes de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald » dont le montant a été estimé pour la partie portée par le Parc naturel régional des Vosges du Nord à 325.350 €,

- d'engager, au titre de l'année 2023, les actions suivantes :

- promouvoir la gestion écologique des jardins via :

> l'organisation de diagnostics de la gestion écologique de jardins privés, de jardins scolaires ou d'espaces publics : 12.000 €

> l'organisation de ciné-débats : 500 €

> l'organisation du concours : 300 €

- accompagner les communes dans la gestion des espaces non bâtis via :

> la réalisation de diagnostics des espaces publics : 750 €

> la réalisation d'études paysagères et écologiques des espaces publics : 6.000 €

> la réalisation d'illustrations pour les cartes postales : 4.500 €

- sensibiliser et former à l'échelle de la RBT aux métiers « Jardin/Espaces verts » pour stimuler et structurer une filière espaces verts locale via :

> la mission de conception de la formation et des frais de déplacement d'experts : 5.500 €

> l'organisation de stages pour les particuliers « Mettez les mains dans la terre » : 3.000 € -

communiquer via :

> la traduction de supports de communication et techniques, la traduction du programme annuel : 3.500 €

> la conception de roll up : 800 €

- > l'accueil et l'organisation de réunions : 500 €
- > la réalisation de 2 films « Jardiner pour la biodiversité : 7.000 €
- l'animation du projet pour 40.430 € (stagiaire, chargé de mission salaires et charges...),
Le montant global de l'opération a été estimé à 84.780 € TTC (prestation de service, actions de communication, ouvrages, frais d'intervenants, prestation d'animation, salaires, charges sociales, stagiaires, études, missions, traductions, frais déplacements...),
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
 - > Europe – INTERREG/FEDER : 50.868 €
 - > Agence de l'Eau : 6.000 €
 - > Région Grand Est (hors poste) : 14.040 €
 - > SYCOPARC : 13.872 €
- décide d'inscrire un crédit total de 84.780 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 14 – Développer l'expression et la participation de tous – Favoriser l'accès au patrimoine par le conte

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le territoire du PNRVN compte une quarantaine d'équipements de découverte du patrimoine avec structure d'accueil (EDSA). Chacun d'eux est géré localement de manière autonome avec des moyens très hétérogènes d'un site à l'autre reposant sur des équipes bénévoles et salariées.

L'année 2022 a amorcé une transition, en mettant en place les Petites Histoires des Vosges du Nord (PHVN). L'année 2023 doit consolider la dynamique créée autour du conte pour une seconde saison d'animation ; le conte devant devenir progressivement un outil de médiation pour les actrices et acteurs du territoire.

Elle doit également permettre l'amorce d'une forme de conservation du patrimoine oral, possible projet "Artiste en collègue" à Bouxwiller.

Le réseau "Eveil des sens" et la question de l'accessibilité ont besoin d'un travail de fond pour se redéployer. Ce travail avec l'appui d'un service civique pourra déboucher hors FA sur un projet inter-parcs.

Descriptif de l'action :

PHASE 1 – PHVN – RENDEZ-VOUS CONTES DANS LES SITES ET LES MUSEES

Il s'agit ici de faire le suivi de la saison culturelle Les PHVN 2023 et d'étoffer encore les propositions artistiques ; d'en optimiser la communication.

10 sous candidatures ; 1 pour la passerelle JAZZ ; 1 pour le JEP : idéalement au château

PHASE 1.1 – PHVN – ARTISTE EN COLLEGE

Coordonner le projet artiste en collègue « Objets de légendes » initié au profit du Musée du Pays de Bouxwiller et en partenariat avec le collège de Bouxwiller et l'artiste associée Annukka Nyysönen.

PHASE 2 – MEDIATION POUR LE PUBLIC SCOLAIRE

Il s'agit de créer des formules visites + ateliers pédagogiques et de les animer directement en partenariat avec les sites concernés (Woerth).

PHASE 3 – ACCESSIBILITE

Il s'agit ici d'impulser une réflexion sur le réseau "Eveil des sens", et l'accessibilité au sens large. De poser un diagnostic sur les freins objectifs à la visite et de mener avec l'appui d'un service civique un projet pouvant relever d'un financement inter-parcs.

Objectifs et résultats attendus :

Offrir la programmation 23 des PHVN,

- Développer un partenariat avec le Jazz à La Petite Pierre,
- Conforter les passerelles avec le festival VOOLP, Vos Oreilles Ont La Parole porté par la CEA dans les médiathèques,
- Accroître les compétences par la formation,
- Prendre en compte les publics empêchés dans l'offre proposée.

M. le Président souligne qu'il existe une très belle exposition itinérante « D'ici et d'ailleurs : à la croisée des Vosges du Nord » qui nous est commune avec l'Allemagne.

En réponse à Mme MADELAINE, Mme JACOB-BAUER précise que le choix des sites participant aux « Petites histoires des Vosges du Nord » se fait via un appel à candidature.

Voix : 59
 Pour : 59
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- Phase 1 : de poursuivre et consolider la dynamique créée autour du conte, en partenariat avec les sites de découverte du patrimoine avec structure d'accueil (EDSA) et musées du dispositif de la Conservation, d'amorcer une forme de conservation du patrimoine oral dans le cadre d'un éventuel projet « Artiste en collège » à Bouxwiller. La saison culturelle sera organisée en collaboration avec un artiste associé et veillera à favoriser l'accès aux spectacles des publics empêchés. En complément, des actions de formation, de communication et de sensibilisation seront organisées. Ce travail global sera coordonné par un agent du SYCOPARC, complété par une mission de service civique. Le montant global de l'opération s'élève à un montant estimatif de 96.245 € TTC (salaires, charges, frais de fonctionnement, frais de structure, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, prestations artistiques, service civique...),

- Phase 2 : d'effectuer un travail de fond sur le réseau Eveil des Sens et la question de l'accessibilité pour un montant total estimé à 4.050 € (cotisations, organisation d'un forum, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, service civique...),

Le montant global de l'opération a été estimé à 96.245 € TTC.

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- > Région Grand Est : 27.747 € (hors poste)
- > DRAC : 38.498 €
- > Collectivité européenne d'Alsace (CEA) : 30.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 96.245 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 15 – Animer le réseau des Etoiles Terrestres

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les 3 sites verriers des Vosges du Nord, réunis dans un périmètre proche, sont conscients de l'atout exceptionnel que constitue leur mise en réseau. Ces structures ont décidé de s'afficher ensemble sous l'appellation « Étoiles Terrestres » pour promouvoir une destination d'exception et faire naître une identité plus percutante des sites verriers des Vosges du Nord. L'ambition fortement affirmée est de donner naissance à un véritable « pôle touristique et culturel », identifié et reconnu.

Ce partenariat vise à démontrer la capacité de trois sites de s'allier autour de projets touristiques communs proposant une offre riche, cohérente, structurante et porteuse de sens sur un territoire avec des patrimoines emblématiques et spécifiques.

Les 10 ans des Etoiles Terrestres ont permis d'identifier 4 enjeux pour le réseau :

- Une offre culturelle et touristique à mettre en marché,
- Communiquer ensemble,

- Renforcer les partenariats,
- La qualité architecturale comme point commun.

Descriptif de l'action :

- Un programme d'événements culturels en commun

Conception et édition d'un programme d'événements communs Etoiles terrestres lors des trois temps forts du réseau : JEMA, VLV, Noël

Prestations artistiques, conception graphique, frais d'impression : 5 000 €

- Communiquer ensemble : Assurer une communication commune pour le renvoi des publics entre les 3 sites

Conception de documents de communication, de bons de réduction communs, hébergement site internet : 2 000 €

- Eductour Tourisme (OT, agences réceptives, autocaristes, ...)

Frais de réception : 1 500 €

- Création d'une vidéo immersive de découverte des 3 sites et des patrimoines verriers des Vosges du Nord :

Conception vidéo (prestation vidéo) : 15 000 €

Casques de visionnage et matériels (achat de matériels) : 3 000 €

- Etude mobilité vers les sites :

Prestation intellectuelle, étude : 20 000 €

Objectifs et résultats attendus :

- Structurer un programme culturel annuel commun,
- Assurer le renvoi des publics entre les 3 sites,
- Augmenter l'attractivité des sites,
- Faire de l'architecture un nouveau vecteur de découverte des sites.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de valorisation et de dynamisation du réseau des 3 sites verriers des Vosges du Nord pour un montant total de l'opération estimé à 34.700 € via :

> la mise en place d'événements communs pour un montant estimatif de 5.200 € TTC (prestation de service, communication, graphisme, impressions, frais de réception ...)

> la réalisation d'actions de communication pour un montant estimatif de 3.500 € TTC (prestation de service, conception, graphisme, impressions, frais liés à l'accueil de journalistes, réception, hébergement et maintenance du site internet ...),

> la réalisation d'une vidéo sur les patrimoines des sites verriers « A vol de mésange » pour un montant estimatif de 18.000 € TTC (réalisation vidéo, achat de casques...),

> l'organisation d'un workshop étudiants « Les Etoiles Terrestres » pour un montant estimatif de 8.000 € (frais d'accueil et de séjour des étudiants et intervenants, intervenants animations, documents de communication, réception, matériel et fournitures...),

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- Massif FNADT : 22.700 €

- Participation des sites verriers : 12.000 € soit 4 000 € par site

- décide d'inscrire un crédit total de 34.700 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 17 – Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation en milieu rural

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les milieux ruraux sont les principaux acteurs de la protection de la biodiversité, et des territoires où l'innovation est bienvenue.

Pour atteindre ces enjeux majeurs pour notre avenir, il est important de permettre aux habitants et aux élus d'avoir connaissance et de comprendre nos actions pour garantir leur engagement et leur soutien. Si les gens ne comprennent pas les actions que nous entreprenons, ils ne seront pas en mesure de les apprécier ou de les soutenir, ce qui peut entraver leur réussite. Pour cela, il est indispensable de communiquer clairement sur les objectifs et les résultats des actions.

Descriptif de l'action :

Pour communiquer clairement sur nos actions, il s'agira de : publier des articles dans les journaux locaux, régionaux, nationaux, sur nos sites web, de diffuser des messages via nos radios locales, de continuer d'alimenter de contenus nos réseaux sociaux (Youtube, Facebook, Instagram), d'éditer des supports papier, ... En mettant en œuvre ces actions, nous pouvons aider à garantir que les habitants et les élus comprennent et connaissent nos actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation, ce qui peut les inciter à les soutenir et à les adopter.

Objectifs et résultats attendus :

- Faire découvrir les missions/actions du Parc, les patrimoines (naturels, culturels, paysagers),
- Informer nos cibles (habitants / élus), continuer d'améliorer la visibilité et notoriété du PNRVN,
- Accroître les communautés sur les outils numériques,
- Développer la coopération transfrontalière.

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail de porter à connaissance des actions du Parc dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte via les actions suivantes :

> Phase 1 – Améliorer la compréhension des actions en faveur de la biodiversité et du patrimoine culturel : 34.600 € TTC

Rendre accessibles les informations aux habitants et partager les actions et missions du Parc via les outils numériques, en organisant des actions de promotion, en développant le site internet du Parc, en éditant des newsletters, en renforçant la stratégie numérique, en réalisant des insertions presse et web, en réalisant des objets de promotion du Parc, en acquérant des supports visuels, des illustrations, des photos ou vidéos du territoire pour un montant total estimé à 34.600 € (prestation de service, graphisme, impression, diffusion, maintenance, gratification de stage, frais de mission, service civique, logiciel newsletters, impression, diffusion, communication, frais de réception, achat de goodies, insertions, achat de droits de diffusion ...).

> Phase 2 – Organisation d'événementiels pour les 25 ans de la RBT : 44.800 € TTC

Via la création d'une ligne graphique spécifique, l'impression de supports de communication, l'acquisition de goodies, l'impression d'une carte touristique transfrontalière, l'interprétation et traduction simultanée des événements, l'adaptation de spectacle court et mobile franco-allemand, pour un montant estimatif de 44.800 € TTC (conception, impression, achat goodies, diffusion graphisme, prestation de service, traduction, spectacles, réception, location salle...).

- sollicite le plan de financement suivant :

Phase 1 :

Région Grand Est : 34.600 €

Phase 2 :

Fonds citoyen franco-allemand : 28.000 €

Massif (FNADT) : 7.500 €

Comité régional européen d'Alsace (Europe et Transfrontalier) : 3.000 €

Biosphärenreservat Pfälzerwald : 2.240 €

SYCOPARC (autofinancement) : 4.060 €

- décide d'inscrire un crédit total de 79.400 € au BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 18 – Initier des projets pédagogiques dans le cadre du contrat de réciprocité avec l'EMS

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

Dans le cadre de la mise en place du contrat de réciprocité avec l'EMS, il est attendu que les liens entre le territoire métropolitain et celui des Vosges du Nord se renforcent dans le cadre des transitions écologiques et environnementales. A l'occasion du comité de pilotage du 5 octobre 2021, des actions à mettre en place à court terme ont été validées. Sur le plan de l'éducation au territoire, deux actions ont été identifiées : un partenariat entre les CINE ainsi que la mise en place d'une offre scolaire de loisirs.

Descriptif de l'opération :

Mettre en place une offre pédagogique permettant aux élèves de primaire de comprendre les enjeux environnementaux spécifiques au territoire rural des Vosges du Nord et à celui urbanisé de l'EMS. La Maison de l'Eau et de la Rivière sera partenaire du CINE de Bussierre pour proposer un projet pédagogique commun portant sur l'accueil d'enfants issus de Quartier Politique de la Ville de Strasbourg sur le site de la MER en juillet 2023 (accueil de loisirs) et une partie réservée aux scolaires à partir de la rentrée 2023. L'échange prévu entre deux écoles se fera sur la base des propositions concordantes entre les deux structures qui restent encore à définir à ce stade. Le projet aboutira notamment à des journées d'échange et à une valorisation qui sera définie en lien avec les enseignants des classes retenues. En parallèle, le Parc des Vosges du Nord réalisera un document regroupant les offres pédagogiques proposées par ses partenaires culturels et éducatifs. Il sera distribué à l'ensemble des établissements primaires de l'EMS et du territoire des Vosges du Nord. Ce document sera disponible pour le courant 2024. Il sera réalisé sous forme numérique pour faciliter les mises à jour annuelles.

Objectifs et résultats attendus :

Proposer 2 séjours à la MER pour des enfants strasbourgeois : un de type loisirs et un pour les scolaires, l'objectif étant de donner à comprendre aux enfants les enjeux environnementaux des territoires urbains et ruraux. Faire connaître les spécificités et les richesses de chaque territoire.

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de mettre en place une offre pédagogique permettant aux élèves de primaire de comprendre les enjeux environnementaux spécifiques au territoire rural des Vosges du Nord et à celui urbanisé de l'Eurométropole de Strasbourg. En 2023, il s'agira d'un projet d'échanges de classes avec le CINE de Bussierre, accueillis à la Maison de l'Eau et de la Rivière pour un montant total estimé à 12.000 € TTC (frais de séjour et d'hébergement, intervenants, actions de communication, fournitures...),

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Région Grand Est : 12.000 €,

- décide d'inscrire un crédit total de 12.000 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 19 – Faire vivre le lien entre les élèves, la communauté éducative, les délégués et leur territoire

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Depuis la charte 2014, le Parc travaille de concert et via un conventionnement avec les structures éducatives professionnelles du territoire sur le partage, la transmission pédagogique et la valorisation de ses missions. Deux approches se sont ainsi mises en place naturellement auprès des publics cibles prioritaires : enfants du primaire et les collégiens. Pour les écoliers, le Parc accompagne des actions de médiation annuelles et thématiques dans le cadre de la programmation de chaque pôle. Pour les élèves du secondaire, le chargé de mission éducation porte un programme spécifique qui permet à la fois de mettre en place des actions éducatives répondant aux attentes du territoire tout en permettant aux intervenants pédagogiques d'acquérir des compétences spécifiques à leur environnement proche.

Aujourd'hui, après avoir réalisé un bilan des partenariats éducatifs, au regard de l'enrichissement des programmes scolaires en faveur de la biodiversité et du climat depuis la rentrée 2020, du renforcement de l'EDD comme éducation transversale à travers les programmes de toutes les disciplines (loi "climat et résilience" août 2021), à la mise en place de territoires éducatifs ruraux, à la généralisation de la labellisation E3D et plus largement de l'organisation du pilotage EDD dans les territoires, le Parc a, à travers sa connaissance du territoire et ses acquis, un rôle essentiel à mener.

Descriptif de l'opération :

Il s'agit de développer un programme de projets pédagogiques spécifiques destinés prioritairement aux cycles 3 et 4 tout en augmentant les compétences des médiateurs/animateurs du territoire. Ce programme sera axé sur les enjeux liés au changement climatique et à l'économie des ressources inscrits dans la charte de territoire portée par le Parc. Il sera créé en étroite collaboration avec le réseau REEVON et dans le respect des initiatives et de leurs charges propres.

Chaque membre du réseau sera chargé, avec l'accompagnement du Parc, de mettre en place un programme pouvant contenir plusieurs déroulés pédagogiques. Par exemple mais restant à définir :

- MAISON DE LA NATURE : transition énergétique des Vosges du Nord (économiser l'énergie, se déplacer autrement, produire collectivement...),
- PIVERTS : la nature et les activités humaines dans les Vosges du Nord : cultures locales, faune et flore locales, témoignages d'habitants, observatoires participatifs et protocoles...,
- MER : l'accès à l'eau dans les Vosges du Nord : économie et usages de l'eau (quotidien, agriculture, jardin, tourisme, loisirs...), système gréseux, patrimoine bâti et eau...,
- GAP : l'organisation de l'espace dans les Vosges du Nord : les paysages de ma commune, TVB, urbanisme et vivre ensemble... Il devra être accompagné par la mise en place de formations spécifiques pour les animateurs et les médiateurs des structures éducatives et d'interprétation des Vosges du Nord qui assureront leur montée en compétence et le développement d'initiatives pédagogiques nouvelles.

Pour mener à bien cette action, il est nécessaire, pour plus d'efficacité, de recenser et de mettre à jour tous les outils pédagogiques et de médiation existant sur le territoire. Un service civique sera chargé de cette action afin de faciliter une communication et une commercialisation auprès des OT.

Objectifs et résultats attendus :

Partage plus efficient des connaissances acquises par le Parc auprès des publics cibles. 5 écoles/an

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide, en lien avec le réseau REEVON :

- d'organiser des formations à destination des élus pour un montant estimé à 6.200 € TTC (prestation de service, intervenants, transport en commun pour visites d'études, traduction, locations, réception...),
- la mise en place d'une offre pérenne spécifique Parc via la création et test de l'offre pédagogique par les structures du réseau, l'organisation et la valorisation de l'offre pour un montant estimatif de 11.100 € (prestation de service, animations, communication, diffusion, frais de réception, service civique...),
- de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation à destination des élèves et de la communauté éducative via l'organisation des rendez-vous du Parc et la réalisation de formations à l'innovation pédagogique pour les médiateurs et animateurs pour un montant estimatif de 2.500 € TTC (actions de formation, intervenants, frais de réception, petit matériel, animations, prestation de service ...),

sollicité pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Région Grand Est : 19.800 €

- décide d'inscrire un crédit total de 19.800 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 21 – Animation des sites Natura 2000 forestiers

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

I. Site Natura 2000 "Vosges du Nord" - FR4201799 et FR4211799

Situé au Sud du territoire, ce site s'étend sur : 7 communes, 50 kilomètres de cours d'eau et 5 000 ha de forêts. Cette vaste forêt est une zone de protection spéciale (ZPS) et également une zone spéciale de conservation (ZSC). Elle a été intégrée au réseau Natura 2000 pour son intérêt avifaunistique et pour la qualité des formations forestières de hêtraies acidiphiles et neutrophiles. Ce site Natura 2000 englobe la Réserve de chasse et de faune sauvage de La Petite Pierre.

Le document d'objectifs en cours a été approuvé par le comité de pilotage du 28 novembre 2006 et par les arrêtés préfectoraux du 21 décembre 2006 (ZPS) et du 02 janvier 2012 (ZSC).

La présidence du comité de pilotage doit être renouvelée et la maîtrise d'ouvrage de l'animation au SYCOPARC.

II. Site Natura 2000 "Forêts, rochers et étangs du Pays du Bitche" - FR4112006

Située dans la partie Nord du Massif vosgien, sur le versant lorrain, cette vaste zone de protection spéciale (ZPS) de près de 6 300 ha, très largement forestière, a été intégrée au réseau Natura 2000 pour son intérêt avifaunistique. Neuf oiseaux d'intérêt européen y sont recensés.

Cette ZPS englobe très largement la Réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

Le document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage le 11 juin 2011 et approuvé par arrêté préfectoral le 28 octobre.

La présidence du comité de pilotage doit être renouvelée et la maîtrise d'ouvrage de l'animation par le SYCOPARC.

Descriptif de l'action :

Le travail d'animation consiste à :

- Démarcher les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels pour la contractualisation (contrat Natura 2000, mesures agri-environnementales territorialisées...),
- Définir le contenu technique des opérations de restauration/gestion nécessaires pour réhabiliter les habitats naturels dégradés,
- Faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projet et trouver des pistes de financements pour les chantiers,
- Veiller à la bonne réalisation des travaux,
- Animer la charte N2000 et proposer la liste des parcelles défiscalisables,
- Mettre en place le suivi scientifique et analyser les résultats,
- Mettre en œuvre des actions de communication et de formation,
- Veiller à la réalisation des études d'incidences (diffuser les informations du docob),
- Accompagner les gestionnaires forestiers et les aider à mettre en œuvre des mesures favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion courante,
- Initier, accompagner et coordonner les démarches d'acquisition foncière collective.

Deux phases sont rattachées à cette action, elles concernent la poursuite de l'étude cigogne noire engagée en 2019 et le suivi et la surveillance des sites de nidification de faucon pèlerin et autres espèces rupestres.

Objectifs et résultats attendus :

>> Site Natura 2000 "Vosges du Nord"

- Mettre en place une gestion sylvicole respectueuse des sols, des zones humides et des cours d'eau,
- Améliorer la prise en compte des micro-dendro-habitats dans la gestion courante et maintenir du bois mort en forêt au profit des espèces saproxyliques,
- Maintenir en bon état de conservation les habitats d'intérêt communautaire non dégradés et restaurer les autres,
- Mieux connaître la diversité biologique forestière des Vosges du Nord.

>> Site Natura 2000 "Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche"

- Mettre en œuvre le document d'objectifs,
- Poursuivre et développer des pratiques favorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire : gros bois, diversification des peuplements résineux, arbres bios,
- Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau sur grès (site Natura 2000 "Vosges du Nord"),
- Soutenir des pratiques de gestion extensive des prairies,
- Développer des actions de formation et de sensibilisation,
- Poursuivre l'acquisition de connaissances.

M. MULLER demande de supprimer « et proposer la liste des parcelles défiscalisables » dans la fiche action ainsi qu'il l'avait demandé au moment de l'examen de la fiche action 6 – Animation des documents d'objectifs (DOCOB) N2000 – Terrain militaire de Bitche.

M. WEBER propose donc de supprimer « et proposer la liste des parcelles défiscalisables » dans la fiche action tel que l'a proposé M. MULLER.

La fiche action a été présentée et validée lors du Comité Syndical du 3 décembre 2022.

Fiche action 23 – Publication des annales et vie du Conseil Scientifique

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les Annales scientifiques existent depuis 1989. A ce jour, 20 volumes ont été publiés. Depuis 2001, les annales concernent la Réserve de Biosphère Transfrontalière et sont composées de textes français et allemands. Les annales sont principalement diffusées sous forme numérique sur le site internet du PNRVN et de la RB du Palatinat. Toutefois, 400 exemplaires sont imprimés afin de faciliter la diffusion de la revue aux principaux partenaires, aux bibliothèques et universités.

Le Conseil Scientifique du Parc regroupe des experts locaux, chercheurs et scientifiques spécialisés dans des domaines très variés (biologie, forêt, eau, géographie, sciences humaines...). Il identifie des thèmes de recherche sur le territoire, conseille l'équipe technique sur les aspects méthodologiques et produit des avis motivés qui éclairent la prise de décision du Comité Syndical.

Descriptif de l'action :

L'édition des annales consiste en une succession d'étapes bien rodées. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les travaux scientifiques et les inventaires récents qui sont développés sur le territoire de la réserve de biosphère transfrontalière et de motiver leurs auteurs à produire un article de synthèse de leurs travaux. Ces articles sont ensuite relus par le comité de rédaction qui propose éventuellement des adaptations ou des corrections afin de cadrer avec la ligne éditoriale de la revue. Les résumés multilingues sont vérifiés et complétés par des traducteurs professionnels. Lorsque l'ensemble des textes sont relus, vérifiés et traduits, vient le temps de la mise en page et de l'impression.

Le prochain volume des annales sera le numéro 21 (2021-2022), il sera composé d'au moins 12 textes. Il permettra notamment de valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du programme "espèces

En 2023, le Conseil Scientifique essaiera de se réunir deux fois.

Objectifs et résultats attendus :

- Edition de 400 exemplaires (200 pour les partenaires français, 200 pour les partenaires allemands),
- Mise en ligne du tome 21 en version pdf,
- Tenir deux réunions du Conseil Scientifique en 2023.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de réaliser le tome 21 des annales scientifiques pour un montant estimatif de 11.000 € TTC (frais de traduction, rédaction impression, diffusion...),
- décide d'organiser les réunions du Conseil Scientifique pour un montant estimatif de 1.000 € TTC (frais de réception, location, fournitures...),
- sollicite pour la réalisation des annales scientifiques, les financements suivants :
 - Région Grand Est : 5.000 €
 - Réserve de Biosphère Palatinat : 6.000 €,
- sollicite pour l'organisation des réunions du Conseil Scientifique, les financements suivants :
 - Région Grand Est : 1.000 €
- décide d'inscrire un crédit total de 12.000 € au budget supplémentaire 2023,
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 24 – Animer et structurer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Ce qui est fondamental, c'est de donner une impulsion à l'éco-rénovation pour répondre au renouvellement urbain et aux enjeux de la loi Zéro Artificialisation Nette. Pour réussir à relever ce défi, il est nécessaire d'avoir, en parallèle du programme "Habiter Autrement", un lien fort avec les professionnels de l'éco-rénovation à l'échelle du territoire du Massif des Vosges et de la Région Grand Est.

L'animation de la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation et leur reconnaissance passent par un outil numérique : le portail éco-rénover. Par le biais des conseils architecturaux de la mission «Mut'Archi», des animations et des formations, l'objectif est de les faire connaître et d'en identifier de nouveaux pour enrichir « l'annuaire des pros ».

La formation est la clé de la diffusion des bonnes pratiques et l'enjeu essentiel est de développer et de pérenniser ces temps forts de rencontres et d'apprentissage afin d'amplifier le nombre de professionnels qualifiés.

Descriptif de l'action :

2023 permettra de renforcer une offre diversifiée et de l'élargir sur le territoire du Massif par une programmation co-construite avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. L'offre proposée se construit et s'enrichit d'année en année. Le développement de la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation auprès des professionnels du bâtiment passe par des temps forts pour permettre l'approfondissement de techniques adaptées, découvrir des ressources déjà présentes sur le territoire, échanger pour une meilleure connaissance et mise en commun, co-construire des outils de sensibilisation tels que des fiches de références de réalisations exemplaires.

1- Actualisation et mutualisation du portail "Eco-rénover dans les Vosges du Nord" dans le cadre de l'extension de son utilisation à l'échelle du Massif en partenariat avec le PnrBV. Recrutement d'un stagiaire pour l'actualisation des contenus et du réseau artisans.

2- Développer des outils de sensibilisation et d'approfondissement liés au savoir-faire : lancement d'une mission photo dans l'objectif de réaliser une chronique d'une réhabilitation de l'achat, diagnostic, travaux jusqu'à la réception du chantier. Organiser des événements fédérateurs pour les entreprises : organisation de 3 rendez-vous techniques des pros sur les matériaux biosourcés et visite d'entreprises liées à la pierre. Ces 3 rdv enrichissent un programme plus large programmé cette année par le PNRBV.

3- Poursuivre la mise en place de formations continues en éco-rénovation sur le territoire.

4- Organiser des modules de formation satellitaires en complément et appuis des formations professionnelles existantes.

Objectifs et résultats attendus :

- Sensibiliser et former les professionnels autour des pratiques de l'éco-rénovation,
- Valoriser les artisans par le biais d'outils de sensibilisation,
- Favoriser la mise en place de réseaux d'acteurs autour de l'éco-rénovation.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'animation et de valorisation des savoir-faire, techniques et acteurs en matière d'éco-rénovation. En 2023 il s'agira notamment :

> phase 1 : de valoriser les acteurs et les outils de l'éco-rénovation via l'actualisation et la mutualisation du portail « Eco-rénover dans les Vosges du Nord » afin de permettre sa meilleure visibilité et une extension de son utilisation à l'échelle du Massif des Vosges, la réalisation d'un temps fort sur l'exposition « frugalité heureuse et créativité ». Le montant de cette opération a été estimé à 5.250 € TTC (prestation de service, maintenance, hébergement du site, stagiaire, réception, location, communication, impressions ...),

> phase 2 : de développer et assurer la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation via le lancement d'une mission photo sur 3 ans pour l'observation d'un chantier, l'organisation de rendez-vous pro et la réalisation de brochures spécifiques aux thèmes abordés lors de ces rendez-vous pro pour un montant total estimé à 12.910 € (prestation de service, intervenants, frais de réception, fournitures, communication...),

> phase 3 : de former durablement les acteurs de l'éco-rénovation en partenariat avec les organismes de formation via des rendez-vous techniques et la préparation d'une session de formation avec l'INSA en 2024, pour un montant total estimé à 12.380 € (prestation de service, intervenants, frais de réception, fournitures, communication...),

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Région Grand Est – crédits Massif : 15.270 €

Massif FNADT : 15.270 €

- décide d'inscrire un crédit total de 30.540 € TTC au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 25 – Animation du Plan Avenir Montagnes

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Plan Avenir Montagnes Ingénierie, en octobre 2021, nous avons soutenu une stratégie de transition touristique partagée pour un territoire des Vosges du Nord résilient, attractif et vivant. Au sein de la destination du Massif des Vosges, affirmée comme « La » montagne du Quart Nord Est de la France, au cœur de l'euro région, les Vosges du Nord peuvent jouer une carte spécifique de destination pleine nature préservée, renforcée par la labellisation par l'UNESCO, réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord – Pfälzerwald. L'objectif est de proposer un cadre de séjour, dans un territoire vivant, une montagne habitée qui œuvre pour un développement endogène basé sur les besoins locaux. Un patrimoine préservé qui propose authenticité et simplicité au service du bien-être,

de la découverte patrimoniale et culturelle. Pour y parvenir, de grands défis sont à relever. A travers ce programme, le Parc naturel régional des Vosges du Nord s'engage à développer un tourisme équilibré, responsable, respectueux de la biodiversité et des paysages.

Descriptif de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie, le chef de projet réalise les missions suivantes :

- Piloter la mise en œuvre du dispositif Avenir Montagnes,
- Assurer un suivi administratif et financier de certains dossiers retenus pour un soutien en ingénierie d'Avenir Montagnes,
- Assurer le suivi des projets d'investissement financés dans le cadre d'Avenir montagnes Investissement ou du CPIER Massif des Vosges,
- Accompagner les projets d'hébergements touristiques dans du bâti ancien (volet plan de financement),
- Accompagner les projets touristiques en lien avec les enjeux d'Avenir Montagnes Ingénierie.

Objectifs et résultats attendus :

Cf convention Plan de Montagnes Ingénierie

La fiche action a été présentée et validée lors du Comité Syndical du 4 décembre 2021.

Fiche action 26 – Pérenniser et valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Suivre l'évolution des paysages et anticiper leur devenir constituent les fondements de l'Observatoire Photographique. L'ambition est de rendre visibles les transformations continues, les mutations brutales ou les lentes sédimentations du territoire. Cet outil de suivi des paysages se montre extrêmement riche pour initier une meilleure compréhension des structures paysagères des Vosges du Nord.

Les habitants, les visiteurs du Parc sont souvent très attachés aux qualités du cadre de vie et aux ambiances paysagères du territoire. Cependant ces paysages de proximité évoluent et restent trop souvent mal connus par le grand public. L'enjeu est de leur faire découvrir l'étendue des paysages des Vosges du Nord, tout en collectant leur ressenti sur ces espaces singuliers.

Descriptif de l'action :

- Valoriser et rendre plus visible l'OPP / Augmenter la compréhension des paysages : itinérance de l'exposition paysage temps sur le territoire, conférences, ciné-débat, publications,
- Poursuivre les reconductions photographiques de l'OPP, reconduction des 40 points de vue, tenue d'un comité de pilotage biannuel, photographie,
- Animations de formation à destination des élus du Parc et ateliers pédagogiques à destination des scolaires (collèges).

Objectifs et résultats attendus :

- Reconduction des 40 points de vue, tenue d'un comité de pilotage biannuel,
- Déploiement de l'exposition sur le territoire + demi-journée d'animation,
- 2 projets scolaires en 4 séances sur le territoire (écoles ou collèges).

La fiche action a été présentée et validée lors du Comité Syndical du 3 décembre 2022.

Fiche action 27 – Décliner le Plan de Paysage autour de la Traversée du Massif des Vosges et ses variantes

Origine et contexte de réalisation de l'action :

En 2018, le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été lauréat de l'appel à projet « Plan de Paysage » du Ministère de la Transition Ecologique. L'élaboration du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges s'est déroulée de 2019 à 2021. Il entre désormais dans son cycle de mise en œuvre des propositions d'actions en collaboration avec les partenaires signataires.

Le Plan de Paysage est une vision partagée des paysages et une sensibilisation à leur préservation. Il aborde avec une vision transversale le cadre de vie, les éléments structuraux du paysage et la valorisation des sites, le plaisir de vivre dans un lieu, l'identité locale et l'attractivité hospitalière. La dynamique mise en place lors de l'élaboration du document autour du paysage doit se poursuivre.

Afin d'engager des actions, notamment à vocation touristique, un projet commun de 22 actions a été monté avec des partenaires dont 12 sont portés par le SYCOPARC. Ces actions font l'objet de cette demande FEDER.

Descriptif de l'action :

L'opération cible des projets liés à l'attractivité par l'itinérance et permet la poursuite de l'animation du Plan de Paysage pour faire émerger des projets complémentaires. Les projets ont 3 vocations :

- Qualifier l'offre d'accueil sur le territoire notamment des itinérants,
- Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales,
- Apprendre à connaître et partager les Vosges du Nord et la Traversée du Massif des Vosges.

Le Parc mettra en œuvre une douzaine d'actions. Il coordonnera et accompagnera les projets des partenaires en y apportant l'ingénierie technique et administrative. Le projet s'étalera de fin 2021 à 2024. L'année 2023 permettra de poursuivre les projets entamés en 2022 et amorcer les projets non encore engagés.

Les projets enclenchés depuis 2022 sont : le conseil d'architecture intérieure pour qualifier l'offre d'hébergement dans le bâti ancien, la valorisation et la diffusion des savoir-faire locaux, l'amélioration de Randovosgesdunord, l'illustration des paysages phares du GR53, le déploiement des bivouacs, le maillage des Ütes du GR53, l'implantation de nouvelles Fenêtres de paysage, la structuration d'un réseau de sites de nature autour de la maison de la réserve à Sturzelbronn et du GR532 et l'accompagnement des projets partenaires.

Les projets à amorcer en 2023 sont : l'accompagnement à la structuration de nouvelles offres touristiques et la création d'une gamme de mobilier Club Vosgien.

Objectifs et résultats attendus :

- Structurer l'offre touristique (hébergements, offres, sites, ...),
- Valoriser et communiquer sur les savoir-faire et les spécificités du territoire pour sensibiliser aux patrimoines du territoire,
- Articuler l'itinérance à la préservation et la sensibilisation des paysages et de la biodiversité.

M. REICHHELD juge qu'il serait judicieux de mettre en place une collaboration avec le Club Vosgien dans la mesure où de nombreux sentiers sont supprimés.

M. SCHMITT regrettant qu'il n'y ait pas de fiche action « Animer les sanctuaires de nature », Mme JACOB-BAUER précise que cette fiche action a été présentée et validée lors du Comité Syndical du mois de décembre 2022 pour un montant de 14.000 €.

M. FRAIN faisant part que le Club Vosgien déplore le coût élevé des Ütes. M. le Président propose une négociation financière avec la marque UTE© pour demander un tarif préférentiel pour les communes implantées sur le territoire classé du Parc.

M. le Président rappelle que les fiches actions sont financées par l'Etat.

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- Phase 1 – Hébergement touristique dans du bâti ancien : 36.000 € TTC

Mission de conseil et étude de faisabilité pour développer un service de conseil et une brochure technique afin d'accompagner les acteurs du tourisme dans l'adaptation des bâtiments anciens à usage touristique : Un archi dans mon gîte pour un montant estimatif de 36.000 € TTC (prestation de service, prestation de communication, impression, graphisme ...),

- Phase 2 – Hébergement de plein air Bivouac : 86.400 € TTC

Lancement marché de fourniture du mobilier pour 3 aires de bivouac pour un montant estimatif de 86.400 € TTC (construction bivouacs, signalétique, communication...),

- Phase 3 – Fenêtres de Paysage : pour mémoire, étude en 2022, lancement travaux 2024

- Phase 4 – Haltes de la Traversée du Massif des Vosges : pour mémoire, étude en 2022, lancement travaux 2024

- Phase 5 – Sentier de médiation à Sturzelbronn (Maison Homme Nature) : pour mémoire, étude en 2022-2023, lancement travaux 2023-2024,

- Phase 6 – Les acteurs ambassadeurs du territoire, de ses filières et de son savoir-faire : 46.750 € TTC

Développer le marquage de nouveaux produits et services sur le territoire du Parc naturel régional afin de valoriser les filières et les savoir-faire emblématiques. Il s'agira également d'animer le réseau des entreprises marquées et de mettre en place des actions de communication afin de développer la valorisation des produits marqués. Le montant global de l'opération est estimé à 46.750 € TTC (prestation de service, prestation d'animation, prestation de communication, graphisme, diffusion, impression, campagne vidéos...).

- Phase 7 – Randovosgesdunord.fr : 25.400 € TTC

Il s'agit de l'hébergement, la maintenance et la mise à jour de la plateforme et de l'application mobile randovosgesdunord, ainsi que l'amélioration de la lisibilité du portail pour un montant estimatif de 25.400 € TTC (prestation de service, prestation d'hébergement, actions de communication, diffusion, ...).

- Phase 8 – Illustration de la Traversée du Massif des Vosges : 56.200 € TTC

Il s'agit de réaliser des outils de communication (Bi Uns, vidéo, carte touristique, intervention scolaire...) pour un montant estimatif de 56.200 € TTC.

- Phase 9 – Conception d'un mobilier constructible par le Club Vosgien : 38.000 € TTC

Il s'agit de réaliser une étude de conception, de la fourniture et d'un prototypage d'un mobilier constructible par le Club Vosgien pour un montant estimatif de 38.000 € TTC.

- Phase 10 – Suivi et animation du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges : 67.900 €

Il s'agit d'assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que la coordination des actions du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges pour un montant total estimatif de 52.900 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement, de communication ...), de participer au déploiement de la plateforme Outdoorvision en lien avec la Fédération des Parcs pour 1.000 € TTC (abonnement à la plateforme) et organiser le séminaire national pour les 30 ans de la loi Paysage pour 14.000 € TTC (intervenants, hébergements et séjours, réception, communication, locations...),

- sollicite le plan de financement suivant :

> Phase 1 – Hébergement touristique dans du bâti ancien

Europe - FEDER : 36.000 €

> Phase 2 – Hébergement de plein air Bivouac

Crédits inscrits dans le cadre de la fiche action investissement 2023 du Parc.

> Phase 6 – Les acteurs ambassadeurs du territoire, de ses filières et de son savoir-faire

Europe - FEDER : 31.750 €

Région Grand Est : 15.000 €

> Phase 7 – Randovosgesdunord.fr

Europe - FEDER : 17.400 €

Association Atouparc : 8.000 €

> Phase 8 – Illustration de la Traversée du Massif des Vosges

Europe - FEDER : 24.700 €

Région Grand Est – crédits Massif : 15.750 €

FNADT Massif : 15.750 €

> Phase 9 – Conception d'un mobilier constructible par le Club Vosgien

Europe - FEDER : 19.000 €

Région Grand Est – crédits Massif : 19.000 €

> Phase 10 – Suivi et animation du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges

Europe - FEDER : 67.900 €

- décide d'inscrire un crédit total de 270.250 € au BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Fiche action 28 – Expérimenter la mise en œuvre du ZAN et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme

Origine et contexte de réalisation de l'action :

La loi Climat-Résilience introduit la notion de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et fixe, dans ses articles 191 et suivants, l'obligation pour les territoires de :

- Réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031,
- Atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050,
- D'appliquer ces objectifs de manière différenciée et territorialisée.

Ces objectifs vont se traduire dans les documents d'urbanisme par une restriction drastique des zones à urbaniser, notamment dans les villages, et vont donc interroger rapidement sur les nouvelles façons de faire la ville/le village dans un tel contexte. Le calendrier prévu pour la déclinaison du ZAN dans les documents d'urbanisme est échelonné selon la hiérarchie des normes en vigueur : SRADDET en 2024, SCOT en 2026 et PLU(i) en 2027.

Descriptif de l'action :

Expérimenter la mise en œuvre du ZAN et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme :

Afin d'accompagner les petites communes dans ce virage ZAN à prendre, nous souhaitons proposer une expérimentation sur a minima 2 communes afin de construire ensemble une méthodologie et des outils dont les élus vont pouvoir se saisir pour réfléchir et construire leur projet de territoire dans un contexte de consommation foncière 0 et dans le respect des patrimoines en présence. Le calendrier légal de mise en œuvre du ZAN est idéal pour mener cette expérimentation et en partager les enseignements avant la révision des documents d'urbanisme locaux.

L'expérimentation serait déclinée sur a minima 2 communes tests et repose sur 3 étapes :

1/Définir les patrimoines naturels et culturels en présence sur la commune, qui vont constituer un premier socle de connaissances pour mener la réflexion,

2/Construire une stratégie ZAN articulée sur les patrimoines, basée sur la construction d'une stratégie foncière adaptée au contexte local, sur la proposition de projets potentiels et sur l'inscription de cette stratégie dans les documents d'urbanisme,

3/Synthétiser les résultats de cette expérimentation dans une optique de transfert méthodologique.

Objectifs et résultats attendus :

- Accompagner les élus des petites communes rurales vers le changement ZAN,
- Développer une méthode et des outils simples à mettre en œuvre,
- Communiquer pour transférer les résultats de l'expérimentation.

Décision Le Comité Syndical :

- décide de réaliser un inventaire des patrimoines et de construire une stratégie Zéro Artificialisation Nette dans le respect des patrimoines existants pour un montant total estimatif de 15.000 € TTC (stagiaires, service civique, prestation de service, communication, organisation réunions et rencontres avec les élus et

Voix : 59

Pour : 59

Contre :
Date de réception en préfecture : 06/07/2023
Date de télétransmission : 06/07/2023
Absence de réception en préfecture : 06/07/2023

habitants, locations, réception...),

- sollicite le plan de financement suivant :

Région Grand Est : 15.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 15.000 € au BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Fiche action 29 – Développer une culture partagée pour Habiter Autrement, du porteur de projet à l'artisan

Origine et contexte de réalisation de l'action :

La qualité et l'homogénéité par secteurs paysagers des constructions patrimoniales sont des atouts majeurs du territoire. Le SYCOPARC sensibilise au plus près les élus, habitants et professionnels. Il permet à tous de s'approprier les concepts d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture durable.

Par le biais d'actions d'information et de sensibilisation adaptées :

- Mener un débat permanent sur le territoire autour du paysage, du patrimoine, de l'architecture et de la construction durable,
- Faire émerger de nouveaux modèles d'habitats et inscrire cette démarche dans une logique de valorisation des ressources locales,
- Démontrer que l'éco-rénovation est une alternative crédible à la rénovation conventionnelle, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, professionnels, EPCI, OT, associations du territoire,
- Permettre à tous de s'approprier les bonnes pratiques,
- Créer des liens entre les acteurs de la construction et constituer une filière de l'habitat durable.

Descriptif de l'action :

Développer une culture partagée pour HABITER AUTREMENT, du porteur de projet à l'artisan

La qualité et l'homogénéité par secteurs paysagers des constructions patrimoniales sont des atouts majeurs du territoire. Face au constat actuel d'une grande banalisation de la construction, le SYCOPARC recherche à sensibiliser au plus près les élus, habitants et professionnels. Il cherche également à permettre à tous de s'approprier les concepts d'urbanisme et d'architecture durable. Et il cherche enfin à créer les conditions favorables à la montée en compétence et aux partages d'expériences des porteurs de projets et des professionnels.

1- Stages "mettez la main à la pâte"

2 - Temps fort autour de l'exposition "la frugalité heureuse et créative"

3 - Workshop étudiants - 2 à 3 écoles par an (architectes, designer, sociologues...) intervenant en regard croisé et en interaction avec les habitants sur un site du territoire - un an sur deux (en alternance avec les résidences pro)

4 - Publication - fiches références en éco-rénovation et construction durable pour production de document de sensibilisation et fiches d'information destinées à faire connaître des projets exemplaires du territoire du Parc

Objectifs et résultats attendus :

- Sensibiliser les habitants et les professionnels autour du renouvellement urbain et de nouvelles attentes sociales,
- Valoriser les artisans et les outils de sensibilisation,
- Recueillir les points de vue des habitants et ouvrir les débats,
- Favoriser la mise en place de réseaux d'acteurs autour de l'éco-rénovation.

Décision Le Comité Syndical :

de décider de poursuivre le travail de sensibilisation des élus, habitants et professionnels aux concepts

Voix Acquisé de réception : 067-256700691-20230024-03240623DEL2-DE	
Pour : 06/07/2023	
Contre : 0	
Abstentions : 0	

d'urbanisme, d'architecture durable et d'aménagement via :

> phase 1 : l'organisation de journées d'initiation pratique aux techniques de l'éco-rénovation – stages « Mettez la main à la pâte » pour un montant estimatif total de 5.300 € TTC (prestation de service, intervenants, diffusion, achat de droits de diffusion, location, petit matériel, frais de réception,...),

> phase 2 : la conception réalisation de la stratégie de communication pour un montant estimatif de 2.500 € TTC (prestation de service, frais, communication, impression, diffusion, prestation de service ...).

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

Région Grand Est : 7.800 €

- décide d'inscrire un crédit total de 7.800 € au budget supplémentaire 2023,

- autorise M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fiche action 30 – Apporter un conseil architectural pour la réhabilitation du patrimoine bâti

Origine et contexte de réalisation de l'action :

La réhabilitation du bâti ancien est un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire (30 % du bâti). Elle oscille entre deux approches : d'un côté, la préservation du patrimoine bâti et des modes constructifs traditionnels et, de l'autre, la nécessité d'une rénovation énergétique dans une logique écologique et d'économie de ressources. Comment peut-on concilier de nos jours les enjeux patrimoniaux et les enjeux d'économie énergétique dans la rénovation des bâtiments construits avant 1948 ? Et comment réussir, dans le contexte de la mondialisation (mélange des représentations, achats de masse et surconsommation, banalisation du patrimoine), le pari de trouver une expression contemporaine pour le bâti régional traditionnel ?

Dans la période actuelle, caractérisée par une marche en avant vers la massification de l'amélioration thermique du bâti existant et une forte pression exercée sur les propriétaires pour l'engagement des travaux en ce sens, un accompagnement spécifique sur les bâtis anciens est indispensable. Il en va de la conservation structurelle de ces bâtiments et de la valorisation de leurs qualités patrimoniales et architecturales.

D'où la mise en place d'une politique mutualisée, basée sur le conseil architectural gratuit aux habitants, permettant de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale à travers une action globale qui influe sur l'ensemble des aspects de cette problématique : inventaire, information-sensibilisation, assistance-conseil aux porteurs de projet, reconnexion des acteurs de la filière liée à la valorisation des patrimoines bâtis et à l'éco-rénovation (artisans, architectes, services instructeurs).

Descriptif de l'action :

Afin d'appliquer les conseils architecturaux gratuits et les actions de sensibilisation à l'ensemble des communes des communautés de communes adhérentes au dispositif Mut'Archi, il a été mis en place un programme d'actions inter-EPCI sous l'égide du SYCOPARC sur une durée de 3 ans, sous la forme d'une convention comprenant :

- La définition d'une politique raisonnée sur la mutation des patrimoines,
- Un conseil architectural personnalisé,
- Une assistance technique au porteur de projet,
- Une campagne d'information et de pédagogie,
- Un appui technique dans la mise en place, le suivi et la mise en œuvre des aides publiques à la réhabilitation du patrimoine bâti,
- Un soutien aux dynamiques d'installation de nouveaux habitants et professionnels sur le territoire.

Concernant les communes hors Parc, le dispositif retenu prend la forme d'un programme d'actions inter-EPCI sous l'égide du SYCOPARC sur une durée de 3 ans, sous la forme d'une convention comprenant un poste d'architecte conseil mutualisé avec les EPCI suivants :

- Alsace Bossue,
- Hanau-La Petite Pierre,
- Pays de Saverne,
- Pays de Bitche,
- Pays de Niederbronn-les-Bains,
- Sauer-Pechelbronn,
- Pays de Wissembourg.

Objectifs et résultats attendus :

- Les objectifs prioritaires transversaux : mise en place d'outils de sensibilisation, fédération d'un réseau d'artisans, accompagnement et conseil architectural sur les projets de réhabilitation, de transformation ou d'extension du bâti traditionnel, actions d'information, de sensibilisation, de formations auprès des élus, des propriétaires, des élèves et étudiants, et des professionnels du bâtiment sur les typologies architecturales du Parc, ainsi que sur les principales préconisations et recommandations concernant la restauration et la transformation du bâti traditionnel. Actions spécifiques sur la maîtrise de l'énergie dans le bâti traditionnel.
- Objectifs prioritaires par intercommunalité : en matière d'inventaire, de pédagogie et de renouvellement urbain. C'est par la connaissance approfondie du patrimoine bâti, sur le plan culturel et historique mais aussi en tant qu'élément structurant un espace, que l'on peut définir une politique raisonnée sur leur mutation.
- Objectifs transversaux CdC/SYCOPARC : relation entre le patrimoine bâti, l'architecture contemporaine et l'urbanisme. Recherche sur la mise en place d'outils spécifiques sur la prise en compte de l'évolution du patrimoine et la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *approuve le programme d'actions de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis, ainsi que le budget prévisionnel décomposé comme suit :*

> Frais de chargés de mission (salaires, charges, fonctionnement, déplacements...) 67.320 €,

- *décide d'inscrire un crédit de 67.320 € au BS 2023 pour la mise en œuvre de cette opération,*

- *approuve le plan de financement suivant :*

- Collectivité Européenne d'Alsace : 15.000 €,

- Région Grand Est : 8.750 €

- EPCI et communes : 43.750 €

- *charge le Président de solliciter les différentes participations conformément au plan de financement ci-dessus,*

- *autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, ainsi que la convention à intervenir avec les différentes communautés de communes et communes.*

Fiche action 31 – Investir pour le SYCOPARC et pour la mise en œuvre de la charte sur le territoire

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le Parc accompagne le développement du territoire des Vosges du Nord via la mise en œuvre de sa charte constitutive. Il dispose pour cela d'une ingénierie de projet dans les domaines suivants : nature, biodiversité, culture, médiation, architecture, tourisme, paysage, agriculture, conservation des musées, administratif ...

Cette ingénierie, constituée d'une cinquantaine d'agents, se doit d'assurer un contact permanent avec le territoire, ses forces vives et les partenaires des différents projets qu'elle porte. Cette proximité et réactivité exige de la mobilité mais également de disposer d'outils performants et adaptés aux missions. Investir de manière permanente dans du matériel et des outils constitue donc un enjeu particulièrement déterminant pour permettre à l'équipe du Parc de garder son efficacité et de répondre efficacement aux attentes des acteurs et aux enjeux du territoire.

Le Parc peut également intervenir comme maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de projets sur le territoire qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de la charte. La maîtrise d'ouvrage est retenue lorsque le projet est directement lié à une politique portée par le Parc ou s'intègre dans le cadre d'une opération plus globale portée par ce dernier (ex : programme LIFE, projet INTERREG ...).

Descriptif de l'action :

En 2023, le SYOCARC souhaite allouer les financements mobilisables à la réalisation des opérations suivantes :

- Accompagner les investissements programmés dans le cadre du programme FEDER portant sur la valorisation du GR53 via le déploiement de trois aires de bivouac,
- Accompagner la végétalisation d'un espace public (cour d'école, jardin...) dans le cadre du programme INTERREG "Jardinier pour le climat et la biodiversité",
- Equiper la salle Westphal en matériel audio et visioconférence afin de favoriser et faciliter son exploitation par le plus grand nombre,
- Acquérir le matériel informatique courant nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe du Parc,
- Réaliser des travaux en faveur de la reconstitution des Trames Vertes et Bleues sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Objectifs et résultats attendus :

- Mettre en œuvre le Plan de Paysage de la Traversée du GR 53 via la constitution d'un réseau d'aires de bivouac,
- Limiter l'artificialisation des sols et sensibiliser les habitants à la biodiversité communale,
- Optimiser l'exploitation du château de La Petite-Pierre et favoriser son appropriation par les structures / acteurs du territoire,
- Permettre le bon fonctionnement de l'équipe du Parc,
- Accompagner la mise en place d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue notamment sur les communes disposant d'un atlas de la biodiversité.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide de lancer les opérations suivantes :

- **Phase 1 – Déploiement de 3 aires de bivouac** : 86.400 € TTC

Prestation de fabrication et pose de trois aires de bivouac pour un montant estimatif de 86.400 € TTC (construction bivouacs, signalétique, communication...).

- **Phase 2 – Aménagement et végétalisation d'un espace public – INTERREG Jardinier pour la biodiversité** : 24.000 € TTC

Travaux d'aménagement d'un espace public et plantations pour un montant estimatif de 24.000 € TTC (travaux d'aménagement, plantations,...).

- **Phase 3 – Equiper la Salle Westphal** : 26.800 € HT

Equiper la Salle Westphal avec un système de visioconférence, de micros sur table et sonorisation pour un montant estimatif de 26.800 € HT (matériel...)

- **Phase 4 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc** : 30.000 € HT

Financer les équipements nécessaires au bon fonctionnement du SYCOPARC pour un montant estimatif de 30 000 € HT (achat de matériel informatique, matériel divers ...).

- **Phase 5 – Travaux de reconstitution de la Trame Verte et Bleue** : 15.000 € TTC

Réaliser des travaux de reconstitution de la Trame Bleue pour un montant estimatif de 15.000 € TTC (travaux de reconstitution, achat de matériel...).

- sollicite le plan de financement suivant :

> Phase 1

Europe – FEDER : 56.400 €

Région Grand Est - Investissement : 30.000 €

> Phase 2

Europe – FEDER : 19.000 €

Région Grand Est - Investissement : 5.000 €

> Phase 3

Région Grand Est - Investissement : 26.800 €

> Phase 4

Région Grand Est - Investissement : 30.000 €

> Phase 5

Région Grand Est - Investissement : 15.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 182.200 € en section d'investissement du BS 2023,

- autorise le Président à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Fiche action 32 – Résidences d'architecture et de paysage inter-parcs

Origine et contexte de réalisation de l'opération :

Les Parcs naturels du Grand Est sont composés de territoires ruraux qui s'illustrent par la qualité de leurs paysages et une diversité d'architecture vernaculaire remarquable. Face aux dynamiques qui s'expriment, notamment les principes de la zéro artificialisation nette et les enjeux d'attractivité des territoires ruraux, les 6 PNR du Grand Est s'associent pour animer un programme Pour de Nouvelles Ruralités. La mise en œuvre d'une telle démarche nécessite de dynamiser la réhabilitation du bâti ancien en l'articulant au développement d'une architecture contemporaine valorisant les ressources locales tout en maintenant la vitalité du cœur de nos villages comme des centres-bourgs. Les questions de création de logements, de la mutation des patrimoines, de l'accueil de nouvelles populations, de limiter les déplacements contraints, de la réduction des fractures sociales comme énergétiques sont à investir, sachant que les enjeux des services à la population et de développement des filières économiques locales décarbonées ouvrent des voies nouvelles à explorer.

Descriptif de l'opération :

Les résidences d'Architecture et de Paysage ont pour objectif de servir de laboratoire afin de contribuer au développement économique, social et culturel des territoires ruraux de la Région Grand Est. Six principes stratégiques orientent les réflexions et les futures opérations :

Habiter le déjà là : comment adapter l'existant aux modes de vie actuels ?

Penser l'économie "glocale" : comment orienter l'économie rurale en favorisant l'ancrage local et répondre aux enjeux globaux ?

Concilier les mobilités : comment concilier les mobilités et enjeux environnementaux dans l'aménagement des territoires ruraux ?

Favoriser l'engagement politique : quelle synergie pour une implication plus efficace de l'ensemble des acteurs ?

Sortir de l'anthropocentrisme : comment allier cohabitation et préservation de la biodiversité ?

Basé sur l'organisation de résidences en architecture et paysage, alliées à des temps d'échanges (séminaire, voyage d'étude, conférences) et d'ateliers de formations, le projet pour de nouvelles ruralités a pour objectif l'émergence de propositions innovantes pouvant déboucher sur des opérations pilotes. Cette expérimentation en lien avec la mise en œuvre du SRADDET doit faciliter un transfert vers d'autres territoires ruraux et donner un cadre à des stratégies de massifications d'un renouvellement urbain alliant la valorisation des patrimoines et efficacité énergétique. Ces résidences plantent le décor d'un demain soucieux des enjeux environnementaux en participant au nécessaire débat sociétal de l'habitat rural

durable de demain. Ces graines d'opérations pilotes permettent de fertiliser des lieux au cœur des communes des parcs naturels et faire mûrir une culture architecturale et des paysages pour tous.

Objectifs et résultats attendus :

L'ambition est d'animer et de structurer un réseau d'acteurs en milieu rural facilitant un développement et un aménagement plus vertueux des territoires des PNR face aux enjeux ZAN. Pour cela 12 résidences couplées avec 12 conférences de sensibilisation, 3 ateliers d'échanges plus 3 séminaires sont organisés sur la période 2023 à 2025. L'ensemble des restitutions est capitalisé sous forme de publications, du montage d'une exposition et la captation de vidéos. Tout en participant à des temps de transferts (institut de formation des élus), chacun des 6 parcs s'engage à mobiliser les élus de son territoire afin de les assister à l'émergence d'une opération pilote.

Les membres du Comité Syndical ont validé le vote groupé sur l'ensemble des fiches actions présentées.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *approuve la poursuite du programme Inter-Parcs axé sur le développement de résidences en architecture et paysage au sein de 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est. Ce programme comprend, la réalisation de 4 résidences en 2023 pour 54.000 € TTC (reversement d'une subvention d'investissement à chacun des PNRs disposant d'une résidence), l'animation de la démarche, la prise en compte des frais d'intervention pour l'organisation de conférences et ateliers techniques pour 29.000 € TTC (prestation de service, frais d'intervenants, frais de réception, frais de transport ...) et le développement des actions de communication et de restitution pour un montant de 18.200 € TTC (prestation de service, prestation de communication, frais d'intervenants, impression, graphisme, matériel pour exposition, vidéos et reportage photo...).* Le montant global du projet a été estimé à un total de 101.200 € TTC dont une partie sera dépensée sous forme de subventions aux parcs naturels régionaux partenaires de la démarche.
- *décide d'inscrire un crédit de 47.200 € TTC en section de fonctionnement du BS 2023, 54.000 € TTC en section d'investissement pour la mise en œuvre de cette opération,*
- *approuve le plan de financement suivant :*
 - > *Région Grand Est : 47.200 € de subvention de fonctionnement et 54.000 € de subvention d'investissement*
- *charge le Président de solliciter les différentes participations conformément au plan de financement ci-dessus,*
- *autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

4. Budget principal du SYCOPARC – Présentation du budget supplémentaire

M. WEIL rappelle que, lors de sa séance du 11 février 2023, le Comité Syndical du SYCOPARC a procédé au vote du budget primitif du Parc. Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats ont été votés aux points précédents.

La présentation puis le vote du budget supplémentaire s'inscrivent dans la continuité de ce travail budgétaire.

En effet, le budget supplémentaire permet d'intégrer au budget primitif :

- > 1/ le solde des crédits liés aux opérations engagées par le Parc lors des précédents exercices et non achevées au 31/12/2022,
- > 2/ les nouveaux crédits liés à la réalisation des actions programmées en 2023 et validées par le Comité Syndical lors de ses différentes séances,
- > 3/ la reprise des résultats constatés dans le compte administratif 2022.

1/ Restes à réaliser sur les opérations antérieures non terminées

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses de fonctionnement restant à réaliser sur des opérations antérieures non achevées au 31/12/2022 s'élève à 347.700,22 €.

Le montant des recettes de fonctionnement restant à encaisser sur des opérations antérieures s'élève à 1.519.937,18 €. Ce montant comprend 1.063.674,10 € de recettes liées à des actions non achevées et 456.263,08€ de recettes liées à des opérations achevées pour lesquelles les subventions n'ont pas encore été perçues.

La synthèse des restes à réaliser sur les opérations antérieures fait apparaître un solde positif en section de fonctionnement de 1.172.236,96 €.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement liées à des opérations non terminées au 31/12/2022 s'élève à 799.414,61 €.

Le montant des recettes d'investissement liées à des opérations non terminées s'élève à 929.688,71 €.

La synthèse des restes à réaliser sur les opérations antérieures fait apparaître un solde négatif en section d'investissement de 130.274,10 €.

2/ Nouveaux crédits

Les nouveaux crédits à intégrer au budget s'élèvent à :

En section de fonctionnement :

- > dépenses : 3.415.581,69 € dont 930.070,53 € de déficit de fonctionnement reporté,
- > recettes : 2.243.344,73 €

En section d'investissement :

- > dépenses : 2.857.984 € dont 2.500.000 € liés au remboursement du crédit relais
- > recettes : 3.099.063,79 € dont 2.929.347,79 € d'excédent d'investissement reporté

Le budget supplémentaire (report anciennes actions et nouveaux crédits) s'élève à 3.763.281,91 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 3.657.398,61 € en dépenses d'investissement et 4.028.752,50 € en recettes d'investissement soit un suréquilibre prévisionnel de la section d'investissement de 371.353,89 €

SYNTHESE DES ECRITURES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes	Dépenses
Restes à réaliser		
N-1	1.519.937,18 €	347.700,22 €
Nouveaux crédits	2.243.344,73 €	3.415.581,69 €
<i>dont reprise</i>		930.070,53 €
<i>résultat</i>		

TOTAL	3.763.281,91 €	3.763.281,91 €
--------------	-----------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses
Restes à réaliser N-1	929.688,71 €	799.414,61 €
Nouveaux crédits <i>dont reprise résultat</i>	3.099.063,79 € 2.929.347,79 €	2.857.984,00 €
TOTAL	4.028.752,50 €	3.657.398,61 €

Le rapport annexé ainsi que le document budgétaire présentent ces différents chiffres.

M. le Président remercie M. WEIL pour le suivi financier tout au long de l'année.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- approuve le budget supplémentaire 2023 s'élevant à 3.763.281,91 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, à 3.657.398,61 € en dépenses d'investissement et 4.028.752,50 € en recettes d'investissement.

- autorise le Président à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'allouer en non-valeur la somme de 100 €,

- d'inscrire les crédits suivants au budget supplémentaire 2023 du SYCOPARC :
> dépenses c/6541 : 100 €

- de charger le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

M. WINDSTEIN quitte la séance après le vote du budget supplémentaire.

5. Présentation du tableau prévisionnel de la programmation triennale pour la période 2023-2025

M. le Président informe que, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs triennale 2023-2025 avec la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, le SYCOPARC réalise une projection de son programme d'activités prévisionnel sur la période de conventionnement.

Cette projection, bien qu'indicative puisque les attributions de crédits sont actées annuellement dans le cadre de la programmation, permettent néanmoins de partager sur les priorités d'actions et de donner des indications sur les volumes financiers à mobiliser ainsi que sur les moyens humains à mobiliser sur les trois prochaines années.

Pour information :

Programmation triennale 2014-2016

Prévision : 5.190.000 €

Réalisation : 4.500.000 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230706-2023-07-06
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Programmation triennale 2017-2019

Prévision : 8.230.000 € dont 4.470.000 € d'actions et 3.760.000 € de dépenses d'animation

Réalisation : 7.260.000 €

Programmation triennale 2020-2022

Prévision : 8.755.000 € dont 4.960.000 € d'actions et 3.795.000 € de dépenses d'animation

Réalisation : 11.080.000 € dont 7.150.000 € d'actions et 3.930.000 € de dépenses d'animation

Augmentation très largement liée à la réalisation du programme LIFE.

Programmation triennale 2023-2025

Prévision : 10.940.000 € dont 7.035.000 € d'actions et 3.905.000 € de dépenses d'animation

Programmation	2014-2016	2017-2019	2020-2022	2023-2025	Evolution sur la période
Projection	5 190 000,00 €	8 230 000,00 €	8 755 000,00 €	10 940 000,00 €	111 %
Dont ingénierie		3 760 000,00 €	3 795 000,00 €	3 905 000,00 €	
Réalisation	4 500 000,00 €	7 260 000,00 €	11 080 000,00 €		146 %*
Dont ingénierie			3 930 000,00 €		

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

* sur période 2014-2022.

Décision : Le Comité Syndical prend acte de la programmation triennale financière pour la période 2023-2025 présentée.

6. Dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER NATURA 2000

M. le Président rappelle que, comme évoqué dans les points précédents, l'année 2023 est notamment marquée par le transfert de la gestion des fonds liés à l'animation NATURA 2000 des services de l'Etat vers la Région Grand Est.

L'animation NATURA 2000, dont les modalités de financement variaient d'un département à l'autre, est à compter de 2023 financée par la Région Grand Est et par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER 2021-2027) avec une procédure de dépôt des dossiers commune aux deux dispositifs.

Afin d'assurer la continuité du financement de l'animation NATURA 2000, le SYCOPARC a déposé, fin 2022, une lettre d'intention permettant, en cas de financement confirmé de la Région, de rendre éligibles les dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2023.

Dans le prolongement de cette démarche, il convient de procéder au dépôt d'une demande officielle de financement. Cette dernière doit notamment être actée par délibération du Comité Syndical.

Pour permettre à la Région de disposer de la plus grande visibilité possible concernant les besoins financiers à mobiliser pour l'animation de l'ensemble des sites NATURA 2000, il a été convenu de procéder au dépôt d'une demande de financement intégrant :

- les postes liés à l'animation NATURA 2000 pour la période 2023-2025,
- les principales actions et études prévues pour la période 2023-2024.

La demande de financement qui sera déposée en 2023 pourra être complétée par des demandes complémentaires qui permettront d'ajuster les prévisions présentées.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Le montant estimatif de cette première demande de financement s'élève à 784.295,33 €.

Certaines actions présentées seront cofinancées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Voix : 58
Pour : 58
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins en animation des sites NATURA 2000 gérés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord et la réalisation du Monitoring des cours d'eau,
- d'autoriser M. le Président à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- d'autoriser M. le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est afin de mobiliser les cofinancements nécessaires à l'équilibrage du plan de financement de l'opération.

7. Dépôt d'une demande de financement au titre du FEDER pour la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions Lynx

M. le Président rappelle que, depuis 2021, le Parc naturel régional des Vosges du Nord assure l'animation du Plan Régional d'actions du Lynx (PRA) à l'échelle du Massif des Vosges. Dans ce cadre, un plan d'actions pluriannuel a été élaboré comprenant des actions de médiation avec le monde de la chasse, des actions de médiation avec les éleveurs, des actions de sensibilisation des publics, des actions de monitoring sur l'espèce ou encore des actions de protection.

Pour mettre en œuvre ce programme, le Parc naturel régional des Vosges du Nord en sa qualité d'animateur de la démarche, en lien avec la DREAL, a engagé des recherches afin d'identifier les financements mobilisables pour permettre la réalisation opérationnelle des actions du PRA.

Plusieurs financeurs ont été identifiés notamment l'Europe via l'axe Biodiversité du programme FEDER, la DREAL, la Région Grand Est, le Massif des Vosges ou encore le Fonds Vert qui dispose d'une enveloppe dédiée à la mise en œuvre des programmes nationaux de protection (PNA) des espèces.

Le montage financier de l'opération est en cours et différents échanges ont été menés avec les financeurs prévisionnels. Le dépôt d'une demande de financement auprès du FEDER est au cœur du projet puisque les fonds FEDER permettraient potentiellement de financer 60 % des dépenses.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, en tant qu'animateur du PRA et compte tenu de son expertise en matière de mobilisation des fonds européens, porterait le dossier. Le réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace (ARIENA) serait partenaire du projet FEDER au côté du SYCOPARC pour assurer la mise en œuvre des actions de sensibilisation. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges serait également partenaire du dossier concernant la mise en œuvre des actions sur son territoire.

Une convention de partenariat entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et ces 2 partenaires sera proposée au moment de l'instruction du dossier. Cette convention fixera les plans de financement de chacun et les modalités opérationnelles de gestion de ce projet collaboratif.

0 - Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	576 980,00 €	60%
1 - Parc naturel régional des Ballons des Vosges	153 170,00 €	16%

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL2-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

2 - ARIENA	226 576,75 €	24%
TOTAL	956 726,75 €	

Le montant global du dossier sur la période 2023-2025 a été estimé à 958.726,75 €.

Comme pour le dossier FEDER relatif à l'animation NATURA 2000, une lettre d'intention a été déposée en décembre 2022 afin d'assurer l'éligibilité des dépenses en cas d'accord de subventionnement.

Il convient maintenant de procéder au dépôt de la demande officielle de financement.


Voix : 59
 Pour : 59
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre de l'animation et des actions relatives à la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions Lynx Vosges,
- d'autoriser M. le Président à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- d'autoriser M. le Président à solliciter la DREAL Grand Est, la DREAL Bourgogne Franche Comté, le Massif des Vosges, la Région Grand Est et le Fonds Vert afin de mobiliser les cofinancements nécessaires à l'équilibrage du plan de financement de l'opération.

8. Divers – Communication

- 30 avril 2023 de 10h à 17h : Tous au château ! Visites sur réservation ouvertes à tous (le matin spécifiquement pour les habitants de La Petite Pierre), petit marché de producteurs, animations nature, buvette...
- Inauguration de la Maison du Parc, suite aux travaux de rénovation du château le 19 octobre 2023 à partir de 9h30
- Du 18 au 20 octobre dans les Vosges du Nord : Séminaire national 30 ans de la Loi Paysage (hébergement à Oberbronn)
- 24 juin 2023 : Comité Syndical (lieu à définir). Test Zéro impression (Mme GLAD, MM MULLER et MICHEL souhaitent avoir un dossier papier).
- Fin du chantier Cheval Blanc

Le Président,

 Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEHMANN, MADELAINE, WEY, MM. BALL, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WAECHTER, MM. BRUPPACHER, SCHMITT, STAATH, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Dépôt d'une demande de financement auprès du Fonds Social Européen (FSE) au titre du projet « Fusion de la jeunesse et du jazz avec les jeunes des missions locales de Saverne et Strasbourg »

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme Grand Est et Massif des Vosges FEDER-FSE+ - FTJ 2021-2027,

CONSIDERANT la volonté du Parc naturel régional des Vosges du Nord, de l'association Au Grès du Jazz, de la mission locale de Strasbourg et de la mission locale de Saverne de s'associer afin de porter et d'animer un projet collectif à destination des jeunes des territoires de Strasbourg et de la région de Saverne dans le cadre du festival Au Grès du Jazz,

CONSIDERANT les modalités de financement proposées par l'autorité de gestion des crédits FSE,

CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement au titre des fonds FSE+,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser M. le Président à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FSE+ dans le cadre du projet d'insertion intitulé « Fusion de la jeunesse et du jazz : une aventure en milieu rural avec les jeunes des missions locales de Saverne et Strasbourg »,
- d'autoriser M. le Président à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- d'autoriser M. le Président à solliciter la Collectivité européenne d'Alsace afin de mobiliser les cofinancements nécessaires à l'équilibrage du plan de financement de l'opération,
- d'autoriser M. le Président à conventionner avec les missions locales pour la bonne mise en œuvre de l'opération,
- d'autoriser M. le Président à inscrire les crédits liés au projet au budget annexe du festival.

Pour extrait conforme
Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEHMANN, MADELAINE, WEY, MM. BALL, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WAECHTER, MM. BRUPPACHER, SCHMITT, STAATH, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Festival du jazz – reversement Association.

Voix : 59

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 1

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 9 mars 2013 relative à la création d'un budget annexe « Festival de Jazz »,

VU la délibération du Comité Syndical du 29 octobre 2022 relative aux reversements entre le SYCOPARC et l'association Au Grès du Jazz,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des clarifications sur les montants des flux financiers comme suit : le montant des sommes à reverser à l'association s'élève à 5.578,60 €. De manière parallèle, le montant des recettes de l'association à reverser au SYCOPARC s'élève à 10.000 €. Compte tenu de ces deux flux, le montant global des reversements s'établit à 4.421,40 € en faveur du SYCOPARC.

Décision : Le Comité Syndical autorise le SYCOPARC à encaisser la somme de 4.421,40 € de l'association Au Grès du Jazz, correspondant au solde des reversements à opérer entre le SYCOPARC et l'association.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEHMANN, MADELAINE, WEY, MM. BALL, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WAECHTER, MM. BRUPPACHER, SCHMITT, STAATH, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Décision modificative nr 1-2023 – Budget principal du SYCOPARC

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 11 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du SYCOPARC,

Vu la délibération du Comité Syndical du 1er avril 2023 approuvant le budget supplémentaire du budget principal du SYCOPARC,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°1/2023 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 107.003,77 € et en dépense et en recettes d'investissement à 211.993,79 €.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	24
D2 - Arrêté et signatures	25

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC	DM 2023
-------------------	------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	86000
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	107 003,77	107 003,77
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		107 003,77	107 003,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	211 993,79	211 993,79
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		211 993,79	211 993,79

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	318 997,56	318 997,56
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 277 122,00	0,00	17 882,98	17 882,98	1 295 004,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 621 736,94	0,00	100,00	100,00	2 621 836,94
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	79 825,65	0,00	5,00	5,00	79 830,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 978 684,59	0,00	17 987,98	17 987,98	3 996 672,57
66	Charges financières	26 354,17	0,00	10 000,00	10 000,00	36 354,17
67	Charges exceptionnelles	14 352,40	0,00	0,00	0,00	14 352,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 019 391,16	0,00	27 987,98	27 987,98	4 047 379,14
023	Virement à la section d'investissement (5)	23 700,00		0,00	0,00	23 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		79 015,79	79 015,79	79 015,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		23 700,00		79 015,79	79 015,79	102 715,79
TOTAL		4 043 091,16	0,00	107 003,77	107 003,77	4 150 094,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	930 070,53
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 080 165,46
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	14 800,00	0,00	2 500,00	2 500,00	17 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	533 195,00	0,00	0,00	0,00	533 195,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 216 039,73	0,00	78 342,08	78 342,08	3 294 381,81
75	Autres produits de gestion courante	36 890,00	0,00	0,00	0,00	36 890,00
Total des recettes de gestion courante		3 800 924,73	0,00	80 842,08	80 842,08	3 881 766,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	650,00	650,00	650,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 800 924,73	0,00	81 492,08	81 492,08	3 882 416,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		25 511,69	25 511,69	25 511,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		25 511,69	25 511,69	25 511,69
TOTAL		3 800 924,73	0,00	107 003,77	107 003,77	3 907 928,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 907 928,50
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	77 204,10
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-52 240,00	0,00	0,00	0,00	-52 240,00
204	Subventions d'équipement versées	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
21	Immobilisations corporelles	282 080,00	0,00	132 978,00	132 978,00	415 058,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	59 000,00	0,00	53 504,10	53 504,10	112 504,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	342 840,00	0,00	186 482,10	186 482,10	529 322,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 523 700,00	0,00	0,00	0,00	2 523 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 523 700,00	0,00	0,00	0,00	2 523 700,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 866 540,00	0,00	186 482,10	186 482,10	3 053 022,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		25 511,69	25 511,69	25 511,69
041	Opérations patrimoniales (4)	15 144,00		0,00	0,00	15 144,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 144,00		25 511,69	25 511,69	40 655,69
	TOTAL	2 881 684,00	0,00	211 993,79	211 993,79	3 093 677,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 093 677,79
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	129 292,00	0,00	132 978,00	132 978,00	262 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	129 292,00	0,00	132 978,00	132 978,00	262 270,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	25 280,00	0,00	0,00	0,00	25 280,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	25 280,00	0,00	0,00	0,00	25 280,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	154 572,00	0,00	132 978,00	132 978,00	287 550,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	23 700,00		0,00	0,00	23 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		79 015,79	79 015,79	79 015,79

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	15 144,00		0,00	0,00	15 144,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		38 844,00		79 015,79	79 015,79	117 859,79
TOTAL		193 416,00	0,00	211 993,79	211 993,79	405 409,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 929 347,79
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 334 757,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	77 204,10
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 882,98		17 882,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	100,00		100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	79 015,79	79 015,79
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		27 987,98	79 015,79	107 003,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	107 003,77
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 511,69	25 511,69
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	132 978,00	0,00	132 978,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	53 504,10	0,00	53 504,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		186 482,10	25 511,69	211 993,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 993,79
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 500,00		2 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	78 342,08		78 342,08
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	650,00	25 511,69	26 161,69
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		81 492,08	25 511,69	107 003,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	107 003,77
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	132 978,00	0,00	132 978,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		79 015,79	79 015,79
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		132 978,00	79 015,79	211 993,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 993,79
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 277 122,00	17 882,98	17 882,98
60611	Eau et assainissement	750,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	50 180,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	68 180,00	0,00	0,00
60622	Carburants	19 895,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 700,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	300,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 300,00	2 700,00	2 700,00
6068	Autres matières et fournitures	18 990,00	882,98	882,98
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	277 188,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	9 850,00	-1 500,00	-1 500,00
61521	Entretien terrains	5 600,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	16 700,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	64 072,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	11 600,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	164 822,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	24 800,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	78 300,00	0,00	0,00
6228	Divers	76 125,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	21 825,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	121 090,00	0,00	0,00
6238	Divers	18 850,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 500,00	1 360,00	1 360,00
6251	Voyages et déplacements	24 300,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	48 415,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	37 650,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 120,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 820,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	24 100,00	2 290,00	2 290,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	550,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	150,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	150,00	150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 621 736,94	100,00	100,00
6218	Autre personnel extérieur	39 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 935,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 194,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 135,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	941 020,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	821 630,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	344 084,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	269 608,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 372,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 150,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 770,94	100,00	100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 894,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	61 944,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	79 825,65	5,00	5,00
6531	Indemnités	59 200,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 800,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	17 475,65	17 475,65
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 725,65	-17 475,65	-17 475,65
65888	Autres	0,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 978 684,59	17 987,98	17 987,98
66	Charges financières (b)	26 354,17	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 354,17	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	14 352,40	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 352,40	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 019 391,16	27 987,98	27 987,98
023	Virement à la section d'investissement	23 700,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	79 015,79	79 015,79
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	79 015,79	79 015,79
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		23 700,00	79 015,79	79 015,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		23 700,00	79 015,79	79 015,79
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 043 091,16	107 003,77	107 003,77

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	107 003,77
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	14 800,00	2 500,00	2 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	2 500,00	2 500,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	14 800,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	533 195,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	533 195,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 216 039,73	78 342,08	78 342,08
74718	Autres participations Etat	690 830,40	69 982,08	69 982,08
7472	Participat° Régions	812 022,60	2 360,00	2 360,00
7473	Participat° Départements	435 500,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	327 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	200 900,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	453 724,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	292 062,73	6 000,00	6 000,00
7488	Autres attributions et participations	4 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	36 890,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 800,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	23 090,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 800 924,73	80 842,08	80 842,08
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	650,00	650,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	650,00	650,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 800 924,73	81 492,08	81 492,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	25 511,69	25 511,69
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	25 511,69	25 511,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	25 511,69	25 511,69
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 800 924,73	107 003,77	107 003,77

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	107 003,77
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	-52 240,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	-58 240,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 000,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	54 000,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	54 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	282 080,00	132 978,00	132 978,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	132 978,00	132 978,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-11 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	83 520,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	106 400,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	57 160,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	41 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	59 000,00	53 504,10	53 504,10
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	59 000,00	53 504,10	53 504,10
Total des dépenses d'équipement		342 840,00	186 482,10	186 482,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 523 700,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 523 700,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 523 700,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 866 540,00	186 482,10	186 482,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	25 511,69	25 511,69
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	25 511,69	25 511,69
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	25 511,69	25 511,69
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	25 511,69	25 511,69
041	Opérations patrimoniales (10)	15 144,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	15 144,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 144,00	25 511,69	25 511,69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 881 684,00	211 993,79	211 993,79

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 993,79
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	129 292,00	132 978,00	132 978,00
1312	Subv. transf. Régions	86 800,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	56 400,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	-13 400,00	105 542,40	105 542,40
1322	Subv. non transf. Régions	79 760,00	27 435,60	27 435,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	38 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	-118 268,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		129 292,00	132 978,00	132 978,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 280,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	25 280,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		25 280,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		154 572,00	132 978,00	132 978,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	23 700,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	79 015,79	79 015,79
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 326,64	5 326,64
28182	Matériel de transport	0,00	16 850,85	16 850,85
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	29 957,21	29 957,21
28184	Mobilier	0,00	14 294,97	14 294,97
28188	Autres immo. corporelles	0,00	12 586,12	12 586,12
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 700,00	79 015,79	79 015,79
041	Opérations patrimoniales (9)	15 144,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	15 144,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		38 844,00	79 015,79	79 015,79
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		193 416,00	211 993,79	211 993,79

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 993,79
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 523 700,00	25 511,69	II 25 511,69
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 523 700,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 523 700,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	25 511,69	25 511,69
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	25 511,69	25 511,69
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 549 211,69	799 414,61	0,00	3 348 626,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 48 980,00	79 015,79	VI 79 015,79
Ressources propres externes de l'année (a)		25 280,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	25 280,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		23 700,00	79 015,79	79 015,79
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 326,64	5 326,64
28182	Matériel de transport	0,00	16 850,85	16 850,85
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	29 957,21	29 957,21
28184	Mobilier	0,00	14 294,97	14 294,97
28188	Autres immo. corporelles	0,00	12 586,12	12 586,12
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	23 700,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	127 995,79	929 688,71	2 929 347,79	0,00	3 987 032,29

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 3 348 626,30
Ressources propres disponibles	VIII 3 987 032,29
Solde	IX = VIII – IV (5) 638 405,99

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

SYCOPARC - DECISION MODIFICATIVE NR 1/2023

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES :

Pour 59

Contre -

Abstentions -

Date de convocation : 9 juin 2023

Présenté par Michaël WEBER, Président



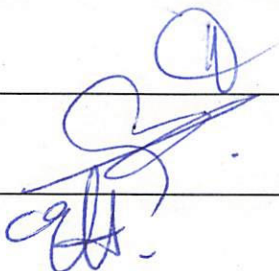

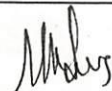
A La Petite Pierre, le 24 juin 2023





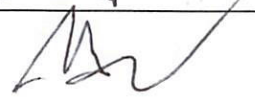

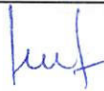


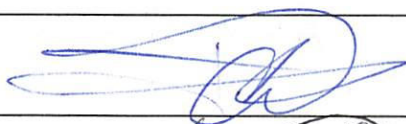
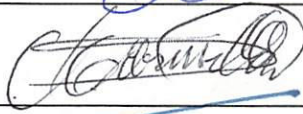


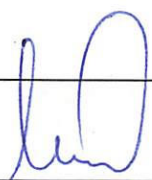
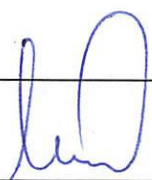
Michaël WEBER, Président

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

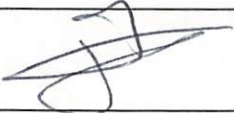

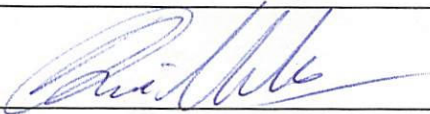



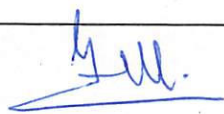
A La Petite Pierre, le 24 juin 2023

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
<p>Accusé de réception en préfecture 067.256700691-20230624-CS240623DEL24-BF Date de réception : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023</p>	

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL24-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/07/2023 et de la publication le 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL24-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEHMANN, MADELAINE, WEY, MM. BALL, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WAECHTER, MM. BRUPPACHER, SCHMITT, STAATH, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Décision modificative nr 1-2023 – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Voix : 59

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 1

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la délibération du Comité Syndical du 11 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°1/2023 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 38.167,55 € et en dépense et en recettes d'investissement à 10.768,10 €.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100023

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC MER (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	23
D2 - Arrêté et signatures	24

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC MER	DM 2023
-------------------	----------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 090,98	38 167,55
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 15 076,57	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		38 167,55	38 167,55

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 917,55	10 768,10
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 850,55	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 768,10	10 768,10

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	48 935,65	48 935,65
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	83 630,00	0,00	7 322,88	7 322,88	90 952,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	278 170,00	0,00	5 000,00	5 000,00	283 170,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		362 700,00	0,00	12 322,88	12 322,88	375 022,88
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		362 700,00	0,00	12 322,88	12 322,88	375 022,88
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 380,00		8 622,66	8 622,66	11 002,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		2 145,44	2 145,44	2 145,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 380,00		10 768,10	10 768,10	13 148,10
TOTAL		365 080,00	0,00	23 090,98	23 090,98	388 170,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 076,57
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	403 247,55
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	136 680,00	0,00	0,00	0,00	136 680,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	160 500,00	0,00	37 250,00	37 250,00	197 750,00
75	Autres produits de gestion courante	12 900,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
Total des recettes de gestion courante		365 080,00	0,00	37 250,00	37 250,00	402 330,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		365 080,00	0,00	37 250,00	37 250,00	402 330,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		917,55	917,55	917,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		917,55	917,55	917,55
TOTAL		365 080,00	0,00	38 167,55	38 167,55	403 247,55

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	403 247,55
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	12 230,55
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380,00	0,00	0,00	0,00	380,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	380,00	0,00	0,00	0,00	380,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 380,00	0,00	1 000,00	1 000,00	3 380,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		917,55	917,55	917,55
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		917,55	917,55	917,55
	TOTAL	2 380,00	0,00	1 917,55	1 917,55	4 297,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 850,55
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 148,10
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 380,00		8 622,66	8 622,66	11 002,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		2 145,44	2 145,44	2 145,44

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 380,00		10 768,10	10 768,10	13 148,10
TOTAL		2 380,00	0,00	10 768,10	10 768,10	13 148,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 148,10
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	12 230,55
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 322,88		7 322,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000,00		5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 145,44	2 145,44
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		8 622,66	8 622,66
Dépenses de fonctionnement – Total		12 322,88	10 768,10	23 090,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	15 076,57
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 167,55
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	917,55	917,55
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 000,00	917,55	1 917,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	8 850,55
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 768,10
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	37 250,00		37 250,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	917,55	917,55
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		37 250,00	917,55	38 167,55

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 167,55
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 145,44	2 145,44
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		8 622,66	8 622,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	10 768,10	10 768,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 768,10
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	83 630,00	7 322,88	7 322,88
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	9 500,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	24 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	150,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	920,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	150,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	300,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 200,00	722,88	722,88
6132	Locations immobilières	1 760,00	200,00	200,00
6135	Locations mobilières	800,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 500,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	300,00	300,00
6184	Versements à des organismes de formation	750,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	400,00	0,00	0,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	200,00	200,00
6256	Missions	4 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	278 170,00	5 000,00	5 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	5 000,00	5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	900,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 700,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	550,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	84 500,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	100 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 600,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	26 700,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 200,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	720,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	9 800,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	900,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	900,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		362 700,00	12 322,88	12 322,88
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		362 700,00	12 322,88	12 322,88
023	Virement à la section d'investissement	2 380,00	8 622,66	8 622,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	2 145,44	2 145,44
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	2 145,44	2 145,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 380,00	10 768,10	10 768,10

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 380,00	10 768,10	10 768,10
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		365 080,00	23 090,98	23 090,98

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	15 076,57
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 167,55
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	55 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	136 680,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	136 680,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	160 500,00	37 250,00	37 250,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	64 500,00	37 250,00	37 250,00
7473	Participat° Départements	46 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	15 000,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	25 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 900,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	8 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 900,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		365 080,00	37 250,00	37 250,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		365 080,00	37 250,00	37 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	917,55	917,55
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	917,55	917,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	917,55	917,55
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		365 080,00	38 167,55	38 167,55

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 167,55
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 000,00	1 000,00	1 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	380,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	380,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		380,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 380,00	1 000,00	1 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	917,55	917,55
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	917,55	917,55
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	917,55	917,55
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	917,55	917,55
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	917,55	917,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 380,00	1 917,55	1 917,55

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	8 850,55
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 768,10
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 380,00	8 622,66	8 622,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	2 145,44	2 145,44
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 064,84	1 064,84
28188	Autres immo. corporelles	0,00	1 080,60	1 080,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 380,00	10 768,10	10 768,10
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 380,00	10 768,10	10 768,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 380,00	10 768,10	10 768,10

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 768,10
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 547 (1)
LIBELLE : Divers

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II	917,55
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00	
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00	
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00	
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	917,55	917,55	
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>				
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	917,55	917,55	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	917,55	0,00	8 850,55	9 768,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	10 768,10	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 380,00	10 768,10	10 768,10
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 064,84	1 064,84
28188	Autres immo. corporelles	0,00	1 080,60	1 080,60
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 380,00	8 622,66	8 622,66

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	13 148,10	0,00	0,00	0,00	13 148,10

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII – IV (5)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / DECISION MODIFICATIVE NR 1/2023

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES :
 Pour 58
 Contre -
 Abstentions 1


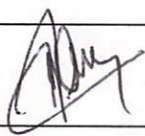
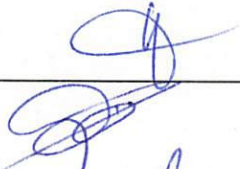


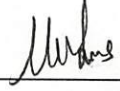
Date de convocation : 9 juin 2023

Présenté par Michaël WEBER, Président
 A La Petite Pierre, le 24 juin 2023
 Michaël WEBER, Président




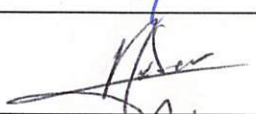
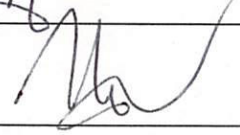





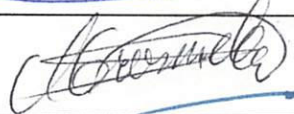
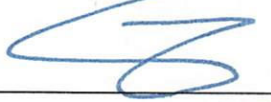
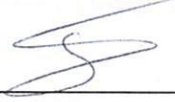
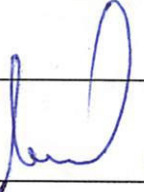


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 24 juin 2023


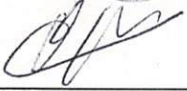
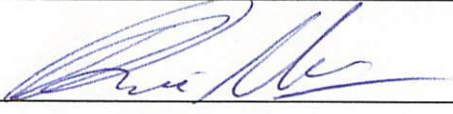



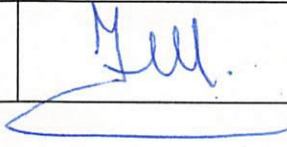
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	

Accusé de réception en préfecture 067256700691-20230624-CS240623DEL23-BF Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL23-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/07/2023 et de la publication le 07/07/2023



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL23-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaients présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEHMANN, MADELAINE, WEY, MM. BALL, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WAECHTER, MM. BRUPPACHER, SCHMITT, STAATH, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Décision modificative nr 1-2023 – Budget annexe « Festival du Jazz »

Voix : 59

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 1

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la délibération du Comité Syndical du 11 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe « Festival du Jazz »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°1/2023 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 64.800,00 €.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100031

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Sans Objet
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Sans Objet
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Sans Objet
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	16
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	17
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - DM - 2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ	DM 2023
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	55 704,80	64 800,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 9 095,20	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		64 800,00	64 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	64 800,00	64 800,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	329 300,00	0,00	37 704,80	37 704,80	367 004,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	62 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	80 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		391 800,00	0,00	55 704,80	55 704,80	447 504,80
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		392 400,00	0,00	55 704,80	55 704,80	448 104,80
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		392 400,00	0,00	55 704,80	55 704,80	448 104,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 095,20
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 200,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	172 000,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	219 800,00	0,00	64 800,00	64 800,00	284 600,00
75	Autres produits de gestion courante	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
Total des recettes de gestion courante		392 400,00	0,00	64 800,00	64 800,00	457 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		392 400,00	0,00	64 800,00	64 800,00	457 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		392 400,00	0,00	64 800,00	64 800,00	457 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	457 200,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - DM - 2023

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	37 704,80		37 704,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 000,00		18 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		55 704,80	0,00	55 704,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 095,20
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	64 800,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	64 800,00		64 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		64 800,00	0,00	64 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	64 800,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	329 300,00	37 704,80	37 704,80
60622	Carburants	2 600,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	350,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	199 200,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	17 090,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	1 010,00	764,80	764,80
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	5 400,00	5 400,00
6188	Autres frais divers	18 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	8 330,00	1 920,00	1 920,00
6231	Annonces et insertions	3 950,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	22 910,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	12 600,00	12 600,00
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	25 350,00	11 520,00	11 520,00
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 010,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	24 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	62 500,00	18 000,00	18 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	56 500,00	18 000,00	18 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	5 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		391 800,00	55 704,80	55 704,80
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	600,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		392 400,00	55 704,80	55 704,80
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		392 400,00	55 704,80	55 704,80

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	9 095,20
--	-----------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				64 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	172 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	170 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	219 800,00	64 800,00	64 800,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	80 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	10 000,00	3 000,00	3 000,00
74748	Participat° Autres communes	5 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	12 500,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	40 500,00	40 500,00
7478	Participat° Autres organismes	14 000,00	16 878,00	16 878,00
7488	Autres attributions et participations	78 300,00	4 422,00	4 422,00
75	Autres produits de gestion courante	600,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	600,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		392 400,00	64 800,00	64 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		392 400,00	64 800,00	64 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		392 400,00	64 800,00	64 800,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	64 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00		
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00		
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		
1681	Autres emprunts	0,00	0,00		
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00		
1687	Autres dettes	0,00	0,00		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00	
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>				
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII – IV (5)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

SYCOPARC - FESTIVAL DU JAZZ / DECISION MODIFICATIVE NR 1/2023

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 59
 VOTES :

Pour 58
 Contre 1
 Abstentions 1

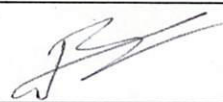
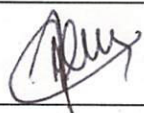


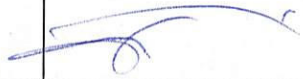

Date de convocation : 9 juin 2023

Présenté par Michaël WEBER, Président
 A La Petite Pierre, le 24 juin 2023
 Michaël WEBER, Président









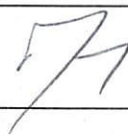
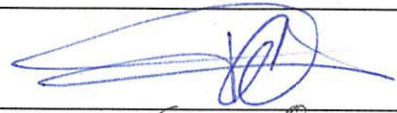
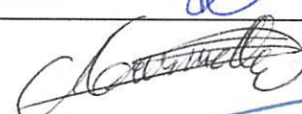


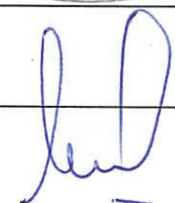


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 24 juin 2023



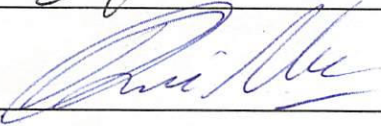





Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20230624-CS240623DEL22-BF
 Date de rémission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL22-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023
MULLER Mathieu

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/07/2023 et de la publication le 07/07/2023




Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL22-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEHMANN, MADELAINE, WEY, MM. BALL, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARDT, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, REICHHELD, WAHL, WEBER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, KOCHERT, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WAECHTER, MM. BRUPPACHER, SCHMITT, STAATH, WALTER, WINDSTEIN.

OBJET : Décision modificative nr 1-2023 – Budget annexe « Boutique du Parc »

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la délibération du Comité Syndical du 11 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe « Boutique du Parc »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°1/2023 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 22.756,47 €.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM - SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100056

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Sans Objet
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Sans Objet
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Sans Objet
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	16
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	17
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	18
D2 - Arrêté et signatures	19

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - DM - 2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYCOPARC SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC	DM 2023
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 000,00	22 756,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 12 756,47	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		22 756,47	22 756,47

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	22 756,47	22 756,47
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		40 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	12 756,47
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	62 756,47
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	40 000,00	0,00	22 756,47	22 756,47	62 756,47
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		40 000,00	0,00	22 756,47	22 756,47	62 756,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 000,00	0,00	22 756,47	22 756,47	62 756,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		40 000,00	0,00	22 756,47	22 756,47	62 756,47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	62 756,47
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - DM - 2023

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 000,00	0,00	10 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 756,47
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 756,47
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 756,47		22 756,47
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 756,47	0,00	22 756,47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 756,47
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	30 000,00	10 000,00	10 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	23 050,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 300,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	600,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	10 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		40 000,00	10 000,00	10 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		40 000,00	10 000,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 000,00	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	12 756,47
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 756,47
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	40 000,00	22 756,47	22 756,47
7078	Autres marchandises	40 000,00	22 756,47	22 756,47
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		40 000,00	22 756,47	22 756,47
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		40 000,00	22 756,47	22 756,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 000,00	22 756,47	22 756,47

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 756,47
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII – IV (5)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

SYCOPARC - BOUTIQUE DU PARC/ DECISION MODIFICATIVE NR 1/2023

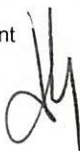
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 59

VOTES :
 Pour 59
 Contre -
 Abstentions -






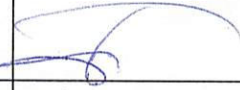

Date de convocation : 9 juin 2023

Présenté par Michaël WEBER, Président
 A La Petite Pierre, le 24 juin 2023
 Michaël WEBER, Président




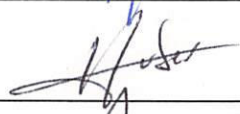




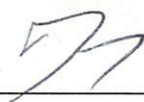

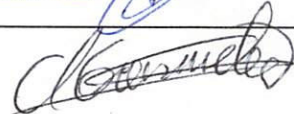


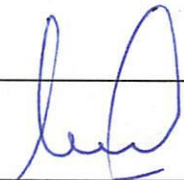


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 24 juin 2023



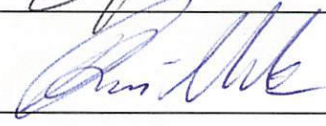

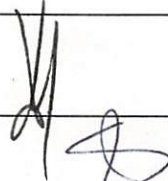

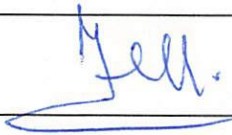
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRASTENHOFER Aude	
BRUPPACHER Frédéric	
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20230624-CS240623DEL21-BF Date de transmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023
--

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	
HUBERT Jean-Claude	
KENNEL Guy-Dominique	
KERN Viviane	
KLIPFEL Christian	
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL21-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023
MULLER Mathieu

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
SANDER Anne	
SCHMITT André	
STAATH Freddy	
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZELLER Huguette	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Michaël WEBER, Président du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/07/2023 et de la publication le 07/07/2023



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20230624-CS240623DEL21-BF
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023